

Les élections au Burundi : l'épreuve de vérité ou l'épreuve de force ?

Rapport Afrique N°224 | 17 avril 2015

Table des matières

Synthèse	i
Recommandations	iii
I. Introduction	1
II. Tension électorale et inquiétude internationale	3
A. Le crescendo de la tension électorale	3
1. Amorçe de dialogue politique.....	3
2. Un terrain de confrontation	3
B. La menace du hors-jeu.....	6
1. La neutralisation judiciaire	6
2. Une stratégie de division des mouvements politiques : la « nyakurisation »	7
3. Violence de parti et violence d'Etat.....	9
C. Des élections sous haute surveillance.....	10
1. Un dialogue tendu avec le premier bailleur des élections	10
2. Un dispositif d'accompagnement et d'observation pour le cycle électoral : signe de l'inquiétude de la communauté internationale.....	11
III. Le cycle électoral de tous les dangers.....	13
A. Quitte ou double : des enjeux vitaux pour les partis burundais.....	13
1. Le dilemme du parti au pouvoir : avec ou sans Nkurunziza ?	13
2. Le dilemme de l'opposition : collaboration mais sans unité.....	14
B. Le pacte d'Arusha dans la balance.....	15
C. Les forces de sécurité face à un dilemme existentiel.....	16
D. Les enjeux au-delà du Burundi.....	17
IV. Une réponse graduée.....	19
A. Le scénario de l'abstention du président et de l'inclusion des ténors de l'opposition.....	19
B. Le scénario de l'inclusion du président	20
C. Le scénario de l'inclusion/exclusion.....	21
V. Conclusion	23
ANNEXES	
A. Carte du Burundi.....	24
B. Opposants poursuivis par la justice	25
C. A propos de l'International Crisis Group	26
D. Rapports et briefings sur l'Afrique depuis 2012	27
E. Conseil d'administration de l'international Crisis Group.....	29

Synthèse

Les élections qui doivent avoir lieu de fin mai à août 2015 vont être décisives pour l'avenir du Burundi. Sont en jeu non seulement le devenir de l'équipe au pouvoir (le président Pierre Nkurunziza envisage de briguer un troisième mandat) mais aussi et surtout le maintien de l'accord d'Arusha comme fondation de la paix au Burundi. Les mobilisations populaires et le précédent de la chute du président au Burkina Faso laissent augurer une confrontation dans la rue en cas de passage en force de Nkurunziza. Le retour de la violence ne mettrait pas seulement fin à la paix civile progressivement rétablie après l'accord d'Arusha en 2000 mais aurait des implications régionales déstabilisatrices et marquerait un nouvel échec des politiques de consolidation de la paix. Pour éviter un tel scénario, les partenaires du Burundi, qui ont déjà exprimé leur inquiétude, doivent renforcer leur implication dans le processus électoral et prévoir une réponse graduée en fonction de son inclusivité politique.

A la veille du congrès du parti au pouvoir qui doit désigner son candidat pour le scrutin présidentiel et à quelques semaines des élections législatives et communales le 26 mai, la tension ne cesse de monter et la perspective de scrutins libres et démocratiques ne cesse de s'éloigner. Alors que des réunions préparatoires en 2013 et le retour au pays des ténors de l'opposition avaient laissé espérer que la période pré-électorale serait marquée par l'ouverture d'un dialogue entre le pouvoir et l'opposition, les signes avant-coureurs d'une crise électorale se multiplient. L'usage partisan des institutions d'Etat, les exactions d'une jeunesse embrigadée dans des milices (les Imbonerakure), le manque de confiance dans la Commission électorale nationale indépendante (CENI), les manœuvres pour réduire l'inclusivité du processus électoral et la volonté du président de se représenter exacerbent les tensions avec une opposition qui compte prendre sa revanche après sa défaite de 2010 mais ne sait pas si ses ténors seront autorisés à être candidats.

L'éventualité d'un troisième mandat du président Nkurunziza pose la question de la préservation de la paix au Burundi : le président tente de passer en force et joue son va-tout en essayant d'imposer un troisième mandat contre l'Eglise catholique, la société civile, une fraction de son propre parti et la plupart des partenaires extérieurs du Burundi. De son côté, l'opposition joue sa survie et les forces de sécurité s'interrogent sur leur rôle en cas de crise violente. La situation est donc beaucoup plus grave que les élections ratées de 2010 : ce qui est en jeu à travers ce nouveau cycle électoral est le maintien de l'accord d'Arusha comme fondation du régime burundais.

La communauté internationale a pris conscience des enjeux et des risques associés à ce cycle électoral et certains voisins suivent de très près l'évolution du processus, comme le prouvent les récentes visites du Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, du président tanzanien, des ministres belges et du Conseil de sécurité des Nations unies à Bujumbura ainsi que la rencontre entre les présidents burundais et rwandais et l'envoi d'une mission électorale des Nations unies (Menub) au début de 2015. Alors que des Burundais commencent à se réfugier au Rwanda, la rechute du Burundi dans la violence serait un cuisant revers pour les garants de l'accord d'Arusha et pourrait alimenter les dynamiques de crise régio-

nales. La réaction des partenaires du Burundi – et notamment les garants de l'accord d'Arusha – n'est pas à la mesure de l'enjeu : il est urgent qu'ils mobilisent des ressources suffisantes et s'impliquent davantage pour enrayer la montée des tensions entre le camp présidentiel et l'opposition et éviter une épreuve de force dans la rue.

Recommandations

Pour améliorer le processus électoral

Au parti au pouvoir :

1. Déclarer son soutien à un processus électoral inclusif lors de son prochain congrès et s'abstenir de toute rhétorique électorale belliqueuse.

A la Commission électorale nationale indépendante (CENI), aux partis politiques et à la société civile sous l'égide de la Menub :

2. Négocier un accord sur la méthodologie et une durée réaliste pour la fiabilisation du fichier électoral.
3. Garantir un accès sans restriction aux commissions électorales nationale, provinciales et communales par les mandataires et candidats des partis, ainsi que par les observateurs, durant toutes les étapes de la compilation des résultats.

Aux partenaires internationaux, et plus particulièrement à l'Union européenne et l'Union africaine :

4. Nommer à la tête des missions d'observation électorale des personnalités politiques de poids qui sont connues par les interlocuteurs du Burundi et de la région.
5. Créer une coordination rassemblant toutes les missions d'observation électorale, sous la direction conjointe de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE), afin d'éviter la duplication des efforts et l'envoi de messages contradictoires, et afin d'assurer une couverture optimale des bureaux de vote.
6. Augmenter le soutien à la société civile burundaise afin qu'elle puisse effectuer un suivi adéquat du processus électoral et des bureaux de vote, en accordant une attention particulière aux discours ethnocistes et haineux et aux risques d'escalade de la violence et de l'intimidation.

A la CENI :

7. Publier la liste des candidats retenus pour chaque élection sur son site internet et dans le journal officiel.
8. Publier sur son site internet et annoncer à la radio les résultats décomposés par bureau de vote après les scrutins, et conserver l'intégralité des informations chiffrées figurant sur les procès-verbaux de dépouillement issus des bureaux de vote.

En cas de candidature du président Nkurunziza

Aux partenaires internationaux, et plus particulièrement au Conseil de sécurité des Nations unies :

9. Confier à l'envoyé spécial des Nations unies pour les Grands Lacs la mission de négocier une suspension des manifestations avec les partis d'opposition et le parti au pouvoir, leur rappeler leurs engagements relatifs à la conduite pacifique du processus électoral et favoriser le retour des Burundais réfugiés au Rwanda.

10. Former un groupe des amis de l'accord d'Arusha réunissant les garants de l'accord et les pays qui ont à cœur la stabilité du Burundi, ayant pour mission d'appeler tous les partis burundais à réaffirmer leur engagement à soutenir les principes d'Arusha.
11. Indiquer aux responsables des services de sécurité burundais que des actes de répression contre la population conduiraient à une enquête de la Cour pénale internationale, une réduction ou une suspension des programmes de coopération policière et militaire des pays européens et des Etats-Unis, des interdictions de visas et l'interdiction pour les officiers en cause de servir dans des missions de maintien de la paix de l'UA et des Nations unies.
12. Renforcer les capacités humaines et financières du bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme pour lui permettre d'apporter un soutien significatif aux structures burundaises chargées du suivi des violations des droits de l'homme avant, pendant et après les élections.

A l'opposition :

13. Saisir la Cour de justice de l'East African Community (EAC) pour contester la validité de cette candidature au regard des principes constitutifs de l'EAC.

En cas d'exclusion de certains ténors de l'opposition de la course électorale

A l'opposition :

14. Faire un recours auprès de la CENI et de la Cour constitutionnelle.

Au groupe des amis de l'accord d'Arusha :

15. Se rendre sans délai à Bujumbura pour organiser une table ronde entre le pouvoir et l'opposition afin de dégager une solution consensuelle et inclusive.

A la Cour pénale internationale :

16. Publier un communiqué prévenant que le procureur enquêtera sur les violences électorales qui pourraient survenir.

A la Belgique et aux Pays-Bas :

17. Ne pas déboursier leur dernière contribution pour le financement du processus électoral.

A l'Union européenne :

18. Passer du dialogue politique renforcé aux consultations prévues par l'article 96 de l'accord de Cotonou. Si ces dernières devaient s'avérer peu concluantes, considérer la suspension de son aide institutionnelle.

Nairobi/Bruxelles, 17 avril 2015

Les élections au Burundi : l'épreuve de vérité ou l'épreuve de force ?

I. Introduction

Après le boycott du cycle électoral de 2010 par l'opposition, la politique burundaise a connu une période sombre. Non seulement le dialogue entre le pouvoir et l'opposition qui existait durant le premier mandat du président Nkurunziza (2005-2010) a cessé mais les principaux ténors de cette dernière ont pris le chemin de l'exil et la répression s'est abattue sur leurs militants. Les élections de 2010 ont donc été un succès technique mais un échec politique qui conditionne en grande partie le cycle électoral actuel.¹ Malgré la formation d'une plateforme de l'opposition, l'Alliance des démocrates pour le changement (ADC)-Ikibiri, le dialogue politique a de facto été interrompu durant le second mandat du président Nkurunziza.² La répression ciblée, la restriction des libertés politiques, l'intolérance politique et le développement de la corruption ont fait du second mandat du président Nkurunziza celui de la régression démocratique et de l'autoritarisme.

Plus grave encore, ce mandat a été celui de la remise en cause de l'accord d'Arusha par le pouvoir. Cet accord, qui avait mis fin en 2000 à une longue guerre civile en consacrant un partage du pouvoir entre les élites hutu et tutsi, a été progressivement déconstruit : tentative avortée de révision constitutionnelle, oubli du volet judiciaire de la commission vérité et réconciliation, création d'une opposition fictive, manipulation des institutions, réorientation de la politique foncière, etc. En s'efforçant de monopoliser les institutions, le pouvoir se délégitimise aux yeux des Burundais, et en remettant en cause l'accord d'Arusha, qui fut le résultat de nombreux efforts conjugués (Tanzanie, Afrique du Sud, Union européenne, Union africaine, etc.), il se délégitimise aux yeux de la communauté internationale.

La nécessité de préparer le cycle électoral de 2015 dans un climat apaisé a été perçue comme une occasion de tourner la page, c'est-à-dire d'organiser le retour des ténors de l'opposition et de relancer le dialogue politique. Malheureusement, alors que les élections doivent se dérouler de mai à août 2015, le dialogue a cédé la place à la défiance et à une confrontation qui ne dit pas encore son nom mais semble se préparer dans les esprits.³ Reflet de la tentation autoritaire du pouvoir, la possible troisième candidature du président suscite une résistance de la majorité de la popu-

¹ Voir notamment « Des portes qui se ferment ? Réduction de l'espace démocratique au Burundi », Human Rights Watch (HRW), novembre 2010 et « "Tu n'auras pas la paix tant que tu vivras" : l'escalade de la violence politique au Burundi », HRW, mai 2012.

² Sur les développements politiques après les scrutins de 2010, lire les rapports de Crisis Group N°169, *Burundi : du boycott électoral à l'impasse politique*, 7 février 2011 ; N°185, *Burundi : la crise de corruption*, 21 mars 2012 ; N°192, *Burundi : bye-bye Arusha ?*, 25 octobre 2012.

³ Le cycle électoral burundais se déroule sur quatre mois (de fin mai à fin août) et compte cinq élections (dans l'ordre : législatives et communales le 26 mai, présidentielle le 26 juin et second tour le 27 juillet, sénatoriales le 17 juillet et collinaires en août). Décret no. 100/71 du 27 mars 2015 portant convocation des électeurs aux élections des conseils communaux, des députés, du président de la République et des sénateurs, cabinet du président, Bujumbura, 27 mars 2015.

lation,⁴ de la société civile, de l'opposition, ainsi que de son propre parti. Depuis que l'Eglise catholique, dont les fidèles représentent plus de 60 pour cent de la population, a pris position contre ce troisième mandat, il ne paraît plus y avoir de médiateur possible entre le camp du président et ce front du refus. Dans un contexte marqué par la résistance populaire aux extensions de mandat (Burkina Faso en 2014, République démocratique du Congo en janvier 2015) et un fort mécontentement socioéconomique, l'épreuve de vérité que constituent ces élections risque de devenir une épreuve de force.

⁴ Selon un sondage réalisé en 2014, 62 pour cent des Burundais sont contre un troisième mandat. Ce pourcentage était de 51 pour cent en 2012. Résultats du sixième tour d'Afrobaromètre au Burundi, Bujumbura, janvier 2015.

II. Tension électorale et inquiétude internationale

A. *Le crescendo de la tension électorale*

1. Amorce de dialogue politique

En raison du rapprochement de l'échéance électorale de 2015, des voix se sont élevées tant dans la classe politique burundaise que dans les cercles internationaux pour réclamer la reprise du dialogue politique dès 2012. Le rôle des acteurs internationaux (notamment le Bureau des Nations Unies au Burundi, BNUB) a été déterminant dans les tentatives d'amorce du dialogue. Le BNUB s'est beaucoup investi pour renouer les fils du dialogue en insistant sur la nécessité d'une préparation consensuelle du prochain cycle électoral.

Après une réunion préliminaire en Suisse en 2012,⁵ le BNUB a organisé à Bujumbura du 11 au 13 mars 2013 un atelier à l'intention des partenaires politiques pour « échanger sur les enseignements des élections de 2010 et établir une feuille de route pour les scrutins de 2015 ».⁶ Cette initiative avait pour but d'impulser une nouvelle dynamique de concertation au sein de la classe politique et a eu deux résultats : d'une part, elle a permis le retour au Burundi de certains ténors de l'opposition⁷ et, d'autre part, elle a permis, pour la première fois depuis 2010, au pouvoir et à l'opposition de renouer publiquement le dialogue autour d'un sujet d'intérêt commun : le prochain cycle électoral. Le produit concret de cette réunion a été la « Feuille de route en vue des élections de 2015 au Burundi », un document en 42 points adopté par consensus en 2013. Il contient des recommandations visant à créer un environnement paisible et favorable à la tenue d'élections libres, transparentes et justes en 2015. Parmi ces recommandations figurent notamment le droit reconnu aux partis politiques de mener librement leurs activités, le rejet de la violence politique et de la manipulation des jeunes affiliés aux partis politiques et l'importance de la réunification des partis politiques divisés.⁸

2. Un terrain de confrontation

Malheureusement, à la fin de l'année 2014, le dialogue électoral est devenu un dialogue de sourds entre, d'une part, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et le gouvernement et, d'autre part, les partis d'opposition et la société civile. Loin d'être consensuel, le processus électoral s'est transformé en un terrain de confrontation qui rappelle, en plus grave, le climat préélectoral de 2010.⁹

⁵ La Suisse a une politique de développement soutenue avec le Burundi. Voir le rapport de Crisis Group, *Burundi : bye-bye Arusha ?*, op. cit.

⁶ Tel était l'intitulé de l'atelier.

⁷ Notamment Alexis Sinduhije, Pascaline Kampayano et Agathon Rwasa. Alexis Sinduhije est le président d'un parti politique de l'opposition, le Mouvement pour la solidarité et le développement (MSD), tandis que Pascaline Kampayano était la candidate du parti Union pour la paix et le développement (UPD) à l'élection présidentielle de 2010. Agathon Rwasa est le dirigeant historique des Forces nationales de libération (FNL) qui était le second parti quant aux voix reçues lors de l'élection communale de 2010 et dont il se déclare toujours le président alors que le ministère de l'Intérieur ne le reconnaît pas. Voir le chapitre B.2.

⁸ « Éléments d'une feuille de route vers 2015 », articles 4, 9, 25 et 29, 13 mars 2013. A cela s'ajoute l'organisation trimestrielle, jusqu'aux élections, d'ateliers d'évaluation de la feuille de route. Quatre rencontres ont déjà eu lieu, le 27 novembre 2013, le 20 mai 2014, le 16 octobre 2014 et le 23 octobre 2014.

⁹ « Burundi : échec de la réunion d'évaluation préalable au scrutin de 2015 », Radio France internationale (RFI), 24 octobre 2015.

De l'absence de confiance dans le processus électoral ...

Sous le feu des critiques dès ses débuts, la CENI n'est maintenant plus inclusive et elle est gravement discréditée.¹⁰ La reconduction en décembre 2012 de Pierre Claver Ndayicariye et de Prosper Ntahogwamiye, respectivement comme président et porte-parole, a été très mal perçue par l'opposition. Elle les associe au cycle électoral de 2010 dont elle avait dénoncé les irrégularités et demande, depuis l'enrôlement des électeurs à la fin de 2014, qu'ils démissionnent de la direction de la CENI. L'opposition porte des accusations relatives à la représentativité des membres des Commissions électorales provinciales indépendantes (CEPI) et des Commissions électorales communales indépendantes (CECI), à la distribution sélective de cartes d'identité, à l'enrôlement des électeurs et au nouveau découpage électoral.

Alors que la composition des CEPI et CECI est censée refléter la diversité politique, l'opposition ne se retrouve pas dans leur mise en place. Selon elle, de nombreux membres de la société civile et de l'opposition sont en fait des délégués cachés du parti au pouvoir. L'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (Olucome, une des principales organisations de la société civile au Burundi) et les partis de la coalition ADC-Ikibiri ont décidé en décembre 2014 de se retirer des CEPI et CECI en signe de protestation.¹¹ Même si des réunions entre les protagonistes du processus électoral sont convoquées par la CENI, ce retrait compromet l'inclusivité de la préparation électorale et les garanties d'impartialité qui sont censées en découler.

L'enregistrement des électeurs a contribué de façon déterminante au discrédit de la CENI. Avant même l'enrôlement des électeurs en décembre 2014, les représentants des partis d'opposition Frodebu-Nyakuri et le Mouvement pour la solidarité et le développement (MSD) dénonçaient la distribution présumée de cartes nationales d'identité aux membres du CNDD-FDD.¹² Cette accusation de fraude s'est amplifiée lors de l'enrôlement des électeurs au point que de nombreux partis d'opposition ont collectivement demandé l'annulation de cette opération, ce qui a été refusé alors que le gouvernement a reconnu des « irrégularités » dans le processus.¹³ Par ailleurs, seulement 3 694 859 électeurs se sont inscrits alors que la CENI visait un objectif de 4,2 millions d'inscrits.

Face à l'avalanche des critiques (envoi des élèves aux centres d'inscription par les directeurs d'école, enrôlements sur simple présentation de la carte d'identité sans présence physique de l'électeur, enrôlement sans présentation de documents d'identité, etc.),¹⁴ la CENI a finalement organisé une réunion d'évaluation du processus d'enrôlement les 29 et 30 janvier 2015. Le parti au pouvoir a reconnu avoir procédé à des distributions de carte d'identité pour faciliter l'enregistrement de ses membres en zone rurale.¹⁵ Par mesure d'apaisement et sous la pression des parte-

¹⁰ Contrairement à des experts électoraux et des associations de la société civile impliquées dans le processus électoral, la CENI n'a pas donné suite aux demandes d'entretien de Crisis Group.

¹¹ « Burundi : les partis de l'ADC-Ikibiri se retirent des démembrements de la CENI », Xinhua, 1er décembre 2014.

¹² « Distribution de cartes d'identité en cachette dans la province Kirundo », Bonesha FM, 21 août 2014.

¹³ Lettre des partis d'opposition au président de la CENI, 10 décembre 2014. « Burundi: le gouvernement admet des irrégularités dans le processus électoral », La Voix de l'Amérique, 1er décembre 2014.

¹⁴ Rapport de l'observation de l'enrôlement pour les élections de 2015, Synergie Commission épiscopale justice et paix (CEJP)/Coalition de la société civile pour l'observation et le monitoring des élections (Cosome). Entretien de Crisis Group, membre du Cosome, Bujumbura, mars 2015.

¹⁵ Entretien de Crisis Group, cadre du CNDD-FDD, Bujumbura, mars 2015.

naires étrangers, la CENI a accepté la réouverture partielle de l'enrôlement, tout en veillant à ce que cela n'impacte pas le calendrier électoral,¹⁶ mais elle a refusé d'autres requêtes de l'opposition et de la société civile telles que la dotation de lampes à ultra-violet pour détecter l'encre indélébile sur les doigts des électeurs.¹⁷

Par ailleurs, les autorités ont créé une nouvelle province en mars 2015 et réduit les communes de Bujumbura de treize à trois en décembre 2014.¹⁸ Ces modifications du découpage territorial en plein processus électoral devront être prises en compte par la CENI et semblent viser des bastions de l'opposition. En effet, la nouvelle province de Rumonge devrait regrouper des communes de la province de Bururi et de Bujumbura rural, deux zones où l'opposition est bien implantée. Par ailleurs, Bujumbura est une ville d'opposition.¹⁹

Rejetée en bloc par les autorités, la mise en cause de la représentativité et de la neutralité de la CENI fait monter la tension en contestant l'institution clé du processus électoral et en jetant le doute sur l'élaboration du fichier électoral. En effet, le calendrier de préparation des élections étant extrêmement serré, les délais prévus pour le « nettoyage » de la liste électorale semblent insuffisants.²⁰ De ce fait, aux yeux de nombreux militants de l'opposition, la légitimité des prochaines élections est déjà compromise.

Mobilisation de rue et ambiance émeutière

Cette montée en puissance de la contestation de la préparation électorale s'accompagne de mobilisations de rue et de menaces respectives entre le pouvoir et l'opposition, avec en arrière-plan la stagnation socioéconomique et le désaveu de l'Église catholique.

En mars 2014, la première manifestation de l'opposition a tourné à l'affrontement violent entre militants du MSD et forces de l'ordre. Un mandat d'arrêt a été émis contre le dirigeant du MSD, Alexis Sinduhije, qui est entré en clandestinité, et le MSD a été suspendu pour quatre mois pour insurrection par le ministère de l'Intérieur. Cet affrontement a donné le ton des relations entre l'opposition et le ministre de l'Intérieur. Ce dernier et le maire de Bujumbura ne cessent de dire que toute manifestation non autorisée sera considérée comme une insurrection par les forces de l'ordre.²¹

Néanmoins, la grande manifestation à Bujumbura pour la libération du journaliste Bob Rugurika en mars 2015, la contre-manifestation du pouvoir qui a suivi, la manifestation du CNDD-FDD le 11 avril 2015 et l'arrivée d'Agathon Rwasa au tribunal avec ses militants illustrent la capacité de mobilisation de la rue sans réponse

¹⁶ Lors de cette réunion, il a été décidé que les listes provisoires d'électeurs devraient être affichées pendant sept jours et que l'enrôlement serait rouvert pendant trois jours. Seuls les passeports et les cartes d'identité seraient acceptés. Stratégie de mise en œuvre de la réouverture partielle de l'enrôlement des électeurs, CENI, 30 janvier 2015.

¹⁷ Entretien de Crisis Group, cadre du Cosome, membres de l'opposition, Bujumbura, mars 2015.

¹⁸ « Rumonge est désormais la 18ème province du Burundi », IGIHE, 3 mars 2015. « Burundi : Désormais Bujumbura Mairie compte 3 communes », AG News, 18 décembre 2014.

¹⁹ D'après un sondage réalisé en 2014, 82 pour cent des citoyens interrogés s'opposaient à un troisième mandat du président tandis que ce pourcentage tombait à 59 pour cent en zone rurale. Résultats du sixième tour d'Afrobaromètre au Burundi, Bujumbura, janvier 2015. Entretien de Crisis Group, expert électoral, membres de l'opposition, Bujumbura, mars 2015.

²⁰ Entretien de Crisis Group, expert électoral, Bujumbura, mars 2015.

²¹ « Burundi : le gouvernement durcit le ton après une manifestation contre Nkurunziza », Jeune Afrique, 20 février 2015. « Le combat des manifs », Iwacu, 6 mars 2015.

violente des forces de sécurité.²² Cette logique de masse est à chaque fois un message envoyé à l'adversaire et indique la construction d'un rapport de force pour (ou peut-être contre) les élections.²³

Par ailleurs, les actes de résistance populaire spontanée contre la police se multiplient, illustrant la nervosité de la population de Bujumbura et le refus de l'ordre imposé. L'arrestation d'un dirigeant étudiant a donné lieu à une descente des étudiants au commissariat dans lequel il se trouvait et à sa libération. De même au principal marché de Bujumbura, les policiers font parfois face à des mouvements de foule hostiles et toute intervention semble comporter un risque d'émeute.²⁴ La crise sociale et économique qui alimente l'exaspération populaire est dénoncée depuis 2013 par un collectif d'associations et de syndicats fortement mobilisé contre la corruption, les nouvelles taxes et la vie chère. Ce collectif lance des mouvements sociaux répétitifs dont le dernier remonte au mois de mars 2015.²⁵

En outre, cette montée de la résistance populaire trouve un écho favorable auprès de l'Église catholique, qui reste très écoutée et a publiquement désavoué la tentation de prolongement du pouvoir en place.²⁶

B. *La menace du hors-jeu*

Depuis le début du processus électoral, le pouvoir tente de mettre l'opposition hors-jeu en recourant à plusieurs stratégies simultanées. Toutes visent à restreindre l'espace politique et ont pour dénominateur commun un usage partisan des institutions d'État.

1. La neutralisation judiciaire

La neutralisation judiciaire menace les principaux dirigeants de l'opposition. Le 12 août 2014, le porte-parole de la CENI a déclaré que, lors des élections de 2015, celle-ci ne recevra pas les candidatures des dirigeants des partis qui font l'objet d'une procédure judiciaire. Cependant, bien que le code électoral précise que le dossier de candidature pour les élections présidentielle, législatives et sénatoriales doit comporter un extrait de casier judiciaire, il ne précise pas qu'il doit être vierge.²⁷ Peu de

²² La manifestation spontanée en faveur de Bob Rugurika a rassemblé environ 10 000 personnes. Entretiens de Crisis Group, journalistes, membres de la société civile, Bujumbura, mars 2015 ; « Burundi : une foule inédite pour accueillir le journaliste Bob Rugurika », RFI, 19 février 2015 ; « Burundi : le pouvoir organise une contre-manifestation pour la paix », Agence France-Presse (AFP), 28 février 2015 ; et « Burundi : 10 000 personnes rassemblées à Bujumbura à l'appel du parti au pouvoir », Jeune Afrique, 11 avril 2015. Sur la venue d'Agathon Rwasa au tribunal, voir le chapitre sur l'instrumentalisation de la justice.

²³ Entretiens de Crisis Group, membres de l'opposition, Bujumbura, mars 2015.

²⁴ Entretien de Crisis Group, membre de la société civile, Bujumbura, mars 2015.

²⁵ « Dialogue social sur la vie chère au Burundi », PANA, 29 mars 2015 ; « Burundi : un collectif contre la vie chère se monte pour dénoncer de nouvelles taxes », RFI, 23 juillet 2013. « Les ménages de Bujumbura tirent le diable par la queue », Iwacu le magazine, dossier « Le Burundi a faim », janvier 2015.

²⁶ Dans une lettre pastorale lue dans toutes les églises du pays, le clergé a dénoncé les velléités de troisième mandat. La radio d'État a suspendu la retransmission de la messe le week-end suivant. Entretien de Crisis Group, évêque, Bujumbura, mars 2015. « Préparons les élections pour promouvoir la paix et la réconciliation », Conférence des évêques catholiques du Burundi, 6 mars 2015. « Au Burundi, l'église catholique, épine dans le pied du président Nkurunziza », AFP, 29 mars 2015.

²⁷ Voir les articles 101, 131 et 162 du code électoral.

temps après la déclaration du porte-parole de la CENI, la porte-parole de la Cour suprême a déclaré, le 20 août, qu'aucune attestation de non-poursuite judiciaire ne sera délivrée aux personnes disposant d'un dossier judiciaire.²⁸ Pourtant, l'attestation de non-poursuite judiciaire n'est mentionnée nulle part. Ces déclarations ont semé le trouble dans les rangs de l'opposition, qui y a vu la première étape d'une stratégie d'éviction car les principaux opposants ont tous affaire à la justice.²⁹

A la suite de la demande de clarification de l'UE en mars, le risque de neutralisation judiciaire semble pour le moment suspendu. En effet, comme l'UE insiste sur l'inclusivité du processus électoral, les autorités burundaises ont indiqué que « tout prévenu reste éligible aussi longtemps que la condamnation n'est pas prononcée ».³⁰ Dans un contexte où l'indépendance de la justice est encore un combat, ces mises en cause judiciaires des opposants témoignent de la criminalisation du discours politique et d'un usage abusif de certaines infractions telles que l'incitation à la haine et l'atteinte à la sûreté de l'Etat.³¹ Cette instrumentalisation de la justice incite certains à contre-attaquer sur le même terrain en rappelant les agissements du CNDD-FDD pendant la guerre civile.³²

2. Une stratégie de division des mouvements politiques : la « nyakurisation »

La scissiparité des mouvements politiques n'est pas une nouveauté au Burundi, mais elle s'est amplifiée durant les deux mandats du président Nkurunziza dans les rangs de l'opposition jusqu'à atteindre récemment un parti de gouvernement, l'Uprona.³³ Les partis politiques et formations d'opposition soupçonnent le ministère de l'Intérieur chargé de reconnaître les partis d'être derrière des scissions et dissidences dont la spontanéité fait question. Cette stratégie de division qui exploite les dissensions personnelles et politiques des partis d'opposition affaiblit ces derniers et transforme certains ténors de l'opposition en candidats indépendants, réduisant ainsi leur marge d'action dans le cadre électoral.

Le Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu) s'est scindé en deux officiellement en 2008. La nouvelle aile, dénommée Frodebu-Nyakuri (Frodebu-véritable), est dirigée par un ancien chef de ce parti et ancien président de l'Assemblée nationale, Jean Minani. Ce phénomène de scission (dénommé « nyakurisation ») a également frappé l'Union pour la paix et la démocratie (UPD)-Zigamibanga dirigée par

²⁸ Déclaration de la porte-parole de la Cour suprême sur la radio Bonesha le 20 août 2014.

²⁹ Voir annexe B.

³⁰ Communiqué de presse, UE-gouvernement du Burundi, Bujumbura, 5 mars 2015.

³¹ L'activiste des droits de l'homme Pierre Claver Mbonimpa a été arrêté pour atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat ; le bâtonnier Maître Isidore Rufyikiri a été radié du barreau de Bujumbura en janvier 2014 après avoir dénoncé la « dérive vers l'instauration d'un régime dictatorial » ; et le président du Syndicat des magistrats du Burundi a été muté d'autorité par le ministre de la Justice. Entretien de Crisis Group, magistrat, Bujumbura, mars 2015. Rapport du Secrétaire général des Nations unies au Conseil de sécurité, UNSC S/2015/36, 19 janvier 2015, p. 8. « Le bâtonnier de Bujumbura radié pour avoir dénoncé une "dérive dictatoriale" au Burundi », Jeune Afrique, 29 janvier 2014. « Burundi : HRW inquiète après l'arrestation de Pierre Claver Mbonimpa », RFI, 19 mai 2014.

³² Déclaration du parti FNL sur la manipulation politicienne des massacres des Congolais à Gatumba en août 2004, Bujumbura, 21 novembre 2014.

³³ Que ce soit les formations anciennes comme le Frodebu ou les plus récentes comme les FNL, le CNDD, le Palipehutu ou d'autres, ils ont tous connu des scissions qui ont donné naissance à un mouvement rival. Pour plus de détails, lire notamment « Burundi : scissions des partis de l'opposition à l'approche du scrutin de 2015 », Anadolu Agency, 9 décembre 2014.

Zedi Feruzi et divisée en deux ailes, jusqu'à leur réunification officielle en janvier 2015.³⁴

Par ailleurs, le parti des FNL a connu une scission en 2010. Peu avant les élections de 2010, les FNL-Iragirya Gahutu (dites aussi FNL-Nyakuri) étaient apparues. En juillet 2010, Emmanuel Miburo, l'un des lieutenants d'Agathon Rwaswa alors qu'il était encore à la tête du mouvement, s'est allié à Jacques Bigirimana, l'actuel président de la branche FNL reconnue par le pouvoir, pour écarter Agathon Rwaswa pendant son absence du pays et le remplacer à la tête du mouvement. Le ministère de l'Intérieur a reconnu le remplacement d'Agathon Rwaswa par de nouveaux dirigeants, ce qui laisse celui-ci sans parti. Depuis lors, Agathon Rwaswa ne cesse de réclamer la restitution de son parti.³⁵

Charles Nditije et l'Uprona se trouvent dans une situation similaire depuis la mini-crise gouvernementale de 2014 qui a conduit au remplacement du vice-premier ministre et des ministres de l'Uprona par une nouvelle équipe.³⁶ Bien que partenaire du CNDD-FDD au gouvernement, l'Uprona a aussi été victime d'une scission en 2014 entre la faction de Concilie Nibigira et celle de Charles Nditije. Le pouvoir a exploité la tension interne grandissante entre les partisans de la collaboration avec le CNDD-FDD et ceux qui s'opposent aux vues du parti au pouvoir concernant plusieurs sujets (la révision constitutionnelle, la justice transitionnelle, la restitution des terres, etc.) pour remplacer l'équipe de l'Uprona au gouvernement par une équipe plus conciliante et pour priver Charles Nditije de parti. La scission de l'Uprona et le remplacement de Charles Nditije par Concilie Nibigira à la tête du parti historique de l'indépendance a conduit à la démission du vice-premier président et de ministres de l'Uprona ainsi qu'à la neutralisation du courant de l'Uprona hostile au pouvoir.

Quel que soit le parti, la technique de la « nyakurisation » est toujours similaire : une faction conteste la légitimité de l'élection des dirigeants et est reconnue par le ministère de l'Intérieur. Au plan institutionnel, l'intérêt pour le pouvoir est de créer une opposition potemkine avec laquelle « partager » les institutions afin de respecter le schéma institutionnel burundais.

Au plan électoral, il s'agit de réduire l'espace politique de certains opposants. Aujourd'hui Charles Nditije et Agathon Rwaswa, deux des principales figures de l'opposition, sont appelés des « acteurs politiques » et le ministre de l'Intérieur ne rate jamais une occasion de préciser qu'ils ne peuvent se faire élire qu'en tant qu'indépendants. Sans parti, ils n'ont le droit ni de tenir des réunions, ni d'organiser des structures de mobilisation. Une conférence de presse a récemment été interdite par les autorités à ce motif.³⁷ Les acteurs politiques sont invités aux réunions de la CENI mais ils ne peuvent former une coalition et présenter des listes communes aux élections communales et législatives.³⁸ La création d'un nouveau parti peut prendre

³⁴ « UPD-Zigamibanga se réunifie », Iwacu, 19 janvier 2015. « Nyakuri » signifie véritable en kirundi.

³⁵ Entretien de Crisis Group, cadre des FNL, Bruxelles, décembre 2014.

³⁶ A la direction de l'Uprona, le parti historique de l'indépendance et en même temps le partenaire du CNDD-FDD au gouvernement, Charles Nditije a exprimé publiquement ses divergences avec des décisions gouvernementales et a implicitement posé la question des bénéfices que l'Uprona retirait de sa participation au gouvernement comme partenaire minoritaire et ignoré. Entretien de Crisis Group, membre de l'Uprona aile Concilie Nibigira, Bujumbura, mars 2015. « Qui veut la peau de Nditije ? », Iwacu, 20 janvier 2014. « Uprona : pas de congrès avant la fin des élections de 2015 », Iwacu, 29 juillet 2014.

³⁷ Observation de Crisis Group à la Maison de la presse, Bujumbura, 12 mars 2015.

³⁸ Entretiens de Crisis Group, dirigeants de l'opposition, Bujumbura, mars 2015.

jusqu'à un an.³⁹ Dans la mesure où les fonctionnaires qui prennent le risque d'autoriser les activités de l'ADC-Ikibiri sont rares et où Charles Nditije et Agathon Rwasa ne peuvent agir en tant que chefs de partis, l'espace de l'opposition est très réduit. Par ailleurs, les tentatives de réunification de l'Uprona et des FNL ont toutes échoué sous pression du pouvoir.⁴⁰

3. Violence de parti et violence d'Etat

En cette période préélectorale, la frontière entre la violence de parti et la violence d'Etat semble dangereusement s'estomper. Bien que le BNUB ait noté une diminution du nombre d'incidents politiques impliquant les Imbonerakure, l'aile jeune du parti au pouvoir, pendant le second semestre 2014, l'intensité des violences semble augmenter et leurs auteurs sont toujours impunis.⁴¹

Ces violences prennent la forme d'une campagne d'intimidation, notamment parce qu'elles semblent cibler certaines communes en particulier, et elles ont provoqué la fuite de Burundais au Rwanda.⁴² Outre l'intimidation et le racket, le mélange des genres entre forces de sécurité et mouvement de jeunesse du parti au pouvoir inquiète. Des témoignages font état de distributions d'armes, d'entraînements paramilitaires⁴³ et, plus récemment, d'une participation à une opération contre un groupe de rebelles dans la région de Cibitoke à la frontière avec la République démocratique du Congo (RDC). En effet, une opération militaire d'une grande brutalité a été menée en représailles à l'attaque d'un groupe armé à la fin du mois de décembre 2014. Conduite dans le plus grand secret, cette opération, à laquelle les Imbonerakure auraient participé, s'est traduite par de nombreuses exécutions extrajudiciaires (au moins 95 rebelles auraient été tués parmi lesquels au moins 47 auraient été exécutés).⁴⁴ Après avoir présenté cette opération comme un avertissement en cas de menace armée, les autorités burundaises ont créé une commission d'enquête en février 2015 à la suite de pressions internationales.⁴⁵ Les récentes attaques ciblées contre des membres de la famille de figures bien connues de l'opposition sont aussi des manœuvres d'intimidation qui augmentent la tension préélectorale.⁴⁶

³⁹ Entretien de Crisis Group, expert électoral, Bruxelles, décembre 2014.

⁴⁰ Un groupe d'ambassadeurs a tenté de rapprocher les deux factions de l'Uprona et une tentative de réunification des FNL en février a échoué à la dernière minute. Entretiens de Crisis Group, membres de l'opposition, diplomates, Bujumbura, mars 2015.

⁴¹ Au second semestre 2014 il y a eu en moyenne trois incidents par mois impliquant les Imbonerakure. Rapport du Secrétaire général des Nations unies au Conseil de sécurité, op. cit.

⁴² « Burundi : des bandes d'hommes armés de machettes sèment la terreur », RFI, 9 novembre 2014. « Gihanga : des attaques répétées inquiètent la population », Iwacu, 18 mars 2015. « Burundian refugees in Rwanda reject repatriation », AllAfrica, 6 avril 2015.

⁴³ Suite à la divulgation d'une note du BNUB évoquant une probable distribution d'armes et des entraînements militaires des Imbonerakure, plusieurs médias et organisations non gouvernementales, parmi lesquels l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), ont affirmé que des membres des Imbonerakure suivaient une formation paramilitaire près de Kiliba-Ondes, dans l'Est de la RDC. « Des Imbonerakure sont-ils en RDC ? », Iwacu, 19 mai 2014.

⁴⁴ Entretiens de Crisis Group, membre des forces de sécurité, journaliste, Bujumbura, mars 2015. « Burundi : exécutions sommaires perpétrées par l'armée et la police », communiqué de presse, HRW, 12 février 2015.

⁴⁵ « Commission d'enquête judiciaire sur Cibitoke », Isanganiro, 13 février 2015.

⁴⁶ L'épouse d'un général ainsi que l'épouse d'Agathon Rwasa ont toutes deux été attaquées à Bujumbura. Entretien de Crisis Group, membre des services de sécurité, Bujumbura, mars 2015. « Burundi: tentative d'assassinat », BBC, 15 mars 2015.

L'écart se creuse entre le discours du pouvoir et la réalité. L'opposition, les médias et la société civile continuent à dénoncer des violations des droits humains. L'administration et la police entravent le fonctionnement des partis. L'engagement du pouvoir auprès des partenaires internationaux à « établir un environnement sécuritaire qui protège tous les acteurs politiques et qui facilite leurs activités, ainsi que la libre participation de la population au processus électoral » paraît être une rhétorique vide.⁴⁷

C. *Des élections sous haute surveillance*

La préparation des élections est loin de passer inaperçue : outre le financement de ces scrutins par les Européens, de nombreux acteurs internationaux s'y intéressent, au premier rang desquels les garants de l'accord d'Arusha et les pays de la région. Par conséquent, un dispositif de supervision international a été mis en place.

1. Un dialogue tendu avec le premier bailleur des élections

Initialement évalué à 63 millions de dollars par la CENI, le prochain cycle électoral devrait être financé pour moitié par des partenaires étrangers. Pour ce faire, le système habituel a été mis en place : un fonds géré par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) est alimenté par les bailleurs, au premier rang desquels figurent les Européens.⁴⁸ L'Union européenne s'est engagée à financer les élections à hauteur de 8 millions d'euros, la Belgique à hauteur de 4 millions, les Pays-Bas de 3 millions – les contributions de la France, la Suisse et l'Allemagne étant symboliques. Tout en rendant publique leur opposition à un troisième mandat du président Nkurunziza, les Etats-Unis contribuent au financement du processus électoral,⁴⁹ et le PNUD devrait mobiliser 1 million de dollars.⁵⁰ Conscients des tensions et du risque élevé de manipulations électorales, les Pays-Bas et la Belgique ont décidé de financer le processus par tranches.

Conformément à l'article 8 de l'accord de Cotonou mais surtout suite à la montée des tensions, l'UE et le Burundi entretiennent un dialogue politique depuis le second mandat du président Nkurunziza. Ce dialogue se traduisait par des réunions plus ou moins trimestrielles entre les ambassadeurs de l'UE et le gouvernement. Ce dialogue a été intensifié depuis 2014 à la suite de la dégradation du contexte politique et notamment de la résolution du Parlement européen relative à l'arrestation du président de l'APRODH.⁵¹ Le dialogue renforcé a lieu désormais tous les mois et les ques-

⁴⁷ Selon les termes du document « Eléments d'une feuille de route vers 2015 », article 30, 13 mars 2013.

⁴⁸ Entretiens de Crisis Group, diplomates, Bujumbura, mars 2014.

⁴⁹ L'appui américain au processus électoral est essentiellement affecté à des ONG qui font du renforcement de capacité pour la CENI et soutiennent des associations de la société civile burundaise pour l'éducation civique et le suivi. Entretiens de Crisis Group, membres des ONG et USAID, Washington, mars 2015.

⁵⁰ L'opposition à un troisième mandat du président Nkurunziza a été réitérée par l'envoyé spécial pour les Grands Lacs, Russ Feingold, lors de sa conférence de fin de mission à l'Institut américain pour la paix le 24 février 2015 à Washington.

⁵¹ Résolution du Parlement européen du 18 septembre 2014 sur le Burundi, en particulier le cas de Pierre Claver Mbonimpa (2014/2833(RSP)). L'article 8 de l'accord de Cotonou prévoit un dialogue politique global entre l'UE et tous les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sur des thèmes spécifiques présentant un intérêt mutuel ou d'ordre général convenus dans l'accord, et comprenant une évaluation périodique des éléments essentiels et fondamentaux de l'accord (situation des droits de l'homme, respect des principes démocratiques, état de droit et bonne gouver-

tions électorales sont le principal sujet – l'UE insistant sur l'inclusivité du processus électoral.⁵²

2. Un dispositif d'accompagnement et d'observation pour le cycle électoral : signe de l'inquiétude de la communauté internationale

Un dispositif d'accompagnement et d'observation des élections est progressivement mis en place par les Nations unies et d'autres acteurs internationaux. Tandis que les Nations unies se chargent de la médiation, d'autres préparent des missions d'observation électorale.

En 2014, les relations se sont envenimées entre le gouvernement et le BNUB et ce dernier a fermé ses portes à la fin de l'année. À l'origine se trouve un rapport confidentiel, envoyé au siège des Nations unies par le BNUB, faisant état d'une distribution d'armes aux Imbonerakure. Le gouvernement a qualifié ces allégations d'absurdes et de dangereuses et a déclaré persona non grata un membre du BNUB. Toutefois, conscientes de la menace à la paix, le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé de ne pas se désengager et a déployé une mission électorale (Menub) dont le mandat est volontairement vague et consiste à faire de la médiation.⁵³

Après des débuts difficiles,⁵⁴ le dialogue a été établi entre la Menub et les autorités. Il reste à voir quelle sera la marge de manœuvre de la mission dans les mois à venir, mais elle a fait signer un engagement contre la violence électorale et les Nations unies ont multiplié les mises en garde quant au respect de l'Etat de droit et des droits politiques.⁵⁵ Pour la première fois depuis dix ans, le Conseil de sécurité s'est rendu au Burundi le 13 mars pour insister sur la nécessité d'élections apaisées et le secrétaire général des Nations unies a appelé le président Nkurunziza pour le dissuader de se présenter.⁵⁶

D'autres acteurs ont aussi exprimé leur volonté d'envoyer des missions d'observation électorale comme l'UE, la Belgique, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté d'Afrique de l'Est. Certaines organisations ont d'ores et déjà envoyé des émissaires pour faire part de leurs inquiétudes aux autorités burundaises.⁵⁷ Si les émissaires se succèdent à un rythme soutenu à Bujumbura (le président tanzanien s'y est rendu récemment, ainsi que le Haut

nance). L'article 8 prévoit aussi la possibilité d'un « dialogue politique renforcé » afin de prévenir les situations dans lesquelles une partie pourrait juger nécessaire de recourir à la procédure de consultation prévue à l'article 96. Le dialogue politique renforcé est formalisé conformément aux modalités définies à l'annexe VII de l'accord de Cotonou.

⁵² Lors de la dernière réunion, le 5 mars, le troisième mandat, la politique de communication de la CENI et l'inclusivité de la compétition électorale ont été discutées. Communiqué de presse, UE-gouvernement du Burundi, Bujumbura, 5 mars 2015.

⁵³ Entretiens de Crisis Group, personnel des Nations unies, New York, avril 2015.

⁵⁴ Le pouvoir a tardé à signer l'« accord de siège » de la mission (le « Status of Mission Agreement ») définissant son champ d'action. Entretien de Crisis Group, cadre de la Menub, Bujumbura, mars 2015.

⁵⁵ Statement by the president of the Security Council, New York, 18 février 2015.

⁵⁶ « Dispatches from the field: meetings in Burundi focus on upcoming elections », What's in Blue (www.whatsinblue.org), 14 mars 2015. « Burundi : UN opposes third term for Nkurunziza », *allafrica*, 30 mars 2015.

⁵⁷ Notamment les Elders, l'UA, la COMESA et la Communauté d'Afrique de l'Est. Entretien de Crisis Group, diplomate, Bujumbura, mars 2015. « The Elders warn against political violence in Burundi and urge free, transparent elections », communiqué de presse, 11 mars 2015.

Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme), certains ont pris dès 2014 la mesure des risques.⁵⁸

Malgré cette attention internationale, l'appui des bailleurs au processus électoral présente plusieurs faiblesses : équipe réduite du PNUD pour mettre en œuvre le programme d'appui au cycle électoral, financement tardif des ONG internationales et locales, modestie des programmes d'éducation civique et absence de budget pour la sécurisation des élections.⁵⁹

⁵⁸ « Tanzania's Kikwete says Burundi should heed president term limit, risks regional tensions », Mail and Guardian, 20 mars 2015. Le 8 avril 2014, un mois après la manifestation du MSD, Mark Simmonds, ministre britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth chargé de l'Afrique, puis Samantha Power, ambassadrice des Etats-Unis auprès des Nations unies, ont rencontré le président burundais pour lui faire part de leurs préoccupations. « Nkurunziza : "Il n'y aura pas de référendum et il n'y a pas de distribution d'armes" », Iwacu, 9 avril 2014.

⁵⁹ Entretiens de Crisis Group, expert électoral, membres des ONG internationales et nationales, Bujumbura, mars 2015.

III. Le cycle électoral de tous les dangers

Ces élections vont être décisives pour l'avenir du Burundi et tous les Burundais le savent. Bien que la préparation des élections de 2015 ressemble à celle de 2010 (contestation de la régularité des préparatifs électoraux, manœuvres d'intimidation, mobilisation de la jeunesse militante, etc.), les enjeux en 2015 sont bien plus élevés. Ces élections viennent clore un cycle (les deux mandats du président Nkurunziza et la pacification progressive du pays) et cristallisent les velléités de changement de régime aussi bien dans le camp présidentiel que dans l'opposition. La possible candidature du président Nkurunziza est, dans ce contexte, le symbole de la volonté de remettre en cause l'accord d'Arusha.⁶⁰ Le cycle électoral est donc celui de tous les dangers pour les Burundais mais aussi pour la région et les partenaires internationaux.

A. *Quitte ou double : des enjeux vitaux pour les partis burundais*

1. Le dilemme du parti au pouvoir : avec ou sans Nkurunziza ?

Le président Nkurunziza joue son va-tout avec une troisième candidature. Idéalement celle-ci doit obtenir une triple validation : par son parti, par les institutions (la CENI et la Cour constitutionnelle) et par la communauté internationale. En raison de la limitation constitutionnelle du nombre de mandats, cette candidature pose le problème de la légalité, que le président renvoie à la Cour constitutionnelle.⁶¹ La Constitution burundaise pouvant être interprétée dans un sens ou dans un autre sur ce point,⁶² la Cour constitutionnelle sera sous forte pression, d'autant plus que peu d'acteurs croient en sa neutralité politique.⁶³ A ce stade, le principal obstacle pour le président Nkurunziza n'est ni l'avis de la Cour constitutionnelle, ni l'opinion de la communauté internationale, mais le soutien de son parti.

Le conseil des sages du CNDD-FDD doit présenter le candidat du parti à l'élection présidentielle lors du congrès prévu très prochainement, qui est décisionnel. Or ce congrès ne cesse d'être reporté et les signes de dissension interne se multiplient depuis le début de 2015. Bien qu'ancien combattant du CNDD-FDD, le directeur des services de renseignement a été limogé après avoir conseillé au président de ne pas se représenter.⁶⁴ Des dirigeants du parti ont pris publiquement position contre son éventuelle candidature et certains ont déjà été exclus du parti.⁶⁵ Empri-sonné depuis 2007, un ennemi de Nkurunziza et ancien président du CNDD-FDD, Hussein Radjabu, s'est « évadé » pour rejoindre un autre dissident du CNDD-FDD

⁶⁰ Cet accord prévoit la limitation des mandats présidentiels à deux.

⁶¹ Le président, au pouvoir depuis 2005, achève en 2015 son second mandat. Or la Constitution burundaise, dans son article 96, n'autorise que deux mandats pour le président : « Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois ». Pour justifier sa troisième candidature, Pierre Nkurunziza soutient que son premier mandat post-transition ne peut être comptabilisé dans la mesure où il avait été élu par l'Assemblée nationale et le Sénat, comme prévu dans l'article 302 de la Constitution : « A titre exceptionnel, le premier Président de la République de la période post-transition est élu par l'Assemblée Nationale et le Sénat élus réunis en Congrès, à la majorité des deux tiers des membres ... ».

⁶² Stef Vandeginste, « La limitation constitutionnelle du nombre de mandats présidentiels : une coquille vide? », Université d'Anvers, 2014.

⁶³ Entretien de Crisis Group, politiciens burundais, journalistes et diplomates, Bujumbura, mars 2015.

⁶⁴ Entretien de Crisis Group, membre des services de sécurité, Bujumbura, mars 2015.

⁶⁵ « Burundi : le président contesté au sein même de son parti », RFI, 24 mars 2015. « CNDD-FDD : dix des premiers signataires de la pétition exclus du parti », Iwacu, 25 mars 2015.

dans un pays voisin et lancer un ultimatum au président Nkurunziza.⁶⁶ Enfin, ce dernier a perdu le soutien du conseil des sages. Face à la réticence du conseil pour avaliser la candidature de Nkurunziza, le problème a été soumis à un comité spécial.⁶⁷

La candidature du président pour un troisième mandat est maintenant un sujet de division au sein du CNDD-FDD. Les modérés qui craignent une réaction de la rue, une sanction dans les urnes et la perte de certains soutiens internationaux voient un risque majeur pour le parti. En effet, l'enthousiasme ne semble plus dominer dans l'électorat du CNDD-FDD et certains cadres estiment que le président est responsable de cette baisse de popularité.⁶⁸ Alors qu'une majorité de Burundais est contre un troisième mandat mais toujours prête à voter pour le CNDD-FDD, lier le sort du parti à la candidature du président risque de le conduire à sa perte.⁶⁹ A l'inverse, les radicaux (l'entourage immédiat du président et les Imbonerakure) soutiennent sa candidature pour continuer de profiter de leurs positions et avantages.

Cette division recoupe les clivages entre les différentes composantes du CNDD-FDD : font partie des modérés le groupe des exilés, ceux qui occupaient des fonctions civiles dans le maquis et ceux qui ont rallié le parti après 2004. Des anciens combattants et notamment une petite dizaine de sécuocrates autour du président font partie des radicaux qui tiennent des discours jusqu'au-boutistes.⁷⁰ Mais la division atteint actuellement le centre du pouvoir du CNDD-FDD, c'est-à-dire les sécuocrates du parti qui ont tous rang de général.⁷¹ La candidature du président Nkurunziza, qui focalise actuellement toute l'attention nationale et internationale, est devenue le symbole public de cette lutte entre modérés et radicaux.

2. Le dilemme de l'opposition : collaboration mais sans unité

L'opposition a tiré la leçon de son boycott de 2010 et entend cette fois-ci participer aux scrutins. Les cinq dernières années ont été amères pour l'opposition extraparlamentaire avec une succession d'épreuves allant jusqu'à la perte de leurs partis, voire l'exil pour certains, laissant au CNDD-FDD une liberté de manœuvre complète.⁷² Le

⁶⁶ Les conditions de l'évasion de Hussein Radjabu indiquent des complicités internes (dans la prison) et externes. « Evasion d'Hussein Radjabu : un coup d'essai, un coup de maître », Iwacu, 6 mars 2015. Il est apparu sur les réseaux sociaux en compagnie de Manasse, un membre du conseil des sages du CNDD-FDD qui a quitté le pays en désaccord avec le président. Entretien de Crisis Group, journaliste, Bujumbura, mars 2015. « Burundi : après sa spectaculaire évasion, Radjabu sort de son silence », RFI, 10 mars 2015.

⁶⁷ « Le conseil des sages dit non à un autre mandat de Pierre Nkurunziza », Iwacu, 16 mars 2015.

⁶⁸ Entretien de Crisis Group, cadre du CNDD-FDD, Bujumbura, mars 2015. Yolande Bouka, « A house divided in Burundi: Rifts at the heart of the ruling party », Institute for Security Studies, 1er avril 2015.

⁶⁹ Si 62 pour cent des Burundais sont favorables à la limitation à deux mandats, 56 pour cent d'entre eux sont prêts à voter pour un candidat du CNDD-FDD. Résultats du sixième tour d'Afrobaromètre au Burundi, Bujumbura, janvier 2015.

⁷⁰ Ainsi le général Adolphe Nshimirimana a dit lors d'une réunion d'une association d'anciens combattants du CNDD-FDD qu'il faudra passer sur leurs corps pour éviter une nouvelle présidence de Nkurunziza. Vidéo échangée sur les réseaux sociaux, Bujumbura, mars 2015. « Burundi : les rebelles affichent leur soutien à Pierre Nkurunziza », RFI, 1er avril 2015.

⁷¹ Les généraux du CNDD-FDD sont le centre du pouvoir de ce mouvement et le général Godefroid Niyombare, ancien ambassadeur et ancien chef d'état-major, apparaît comme le chef de file des militaires modérés du CNDD-FDD. Entretien de Crisis Group, membre des services de sécurité, Bujumbura, mars 2015.

⁷² Pour plus de détails sur cette période, lire les rapports de Crisis Group, Burundi : du boycott électoral à l'impasse politique, op. cit., et Burundi : Bye-bye Arusha ?, op. cit.

départ en exil et dans la clandestinité de plusieurs chefs de l'ADC a considérablement affaibli leurs partis politiques respectifs. Leur éloignement prolongé a relâché les liens avec leurs cadres et leur base et amplifié les problèmes de communication et d'organisation.

Le système consociatif accorde à l'opposition une large place dans les institutions ainsi qu'une place réservée au gouvernement.⁷³ Cela n'est pas un atout seulement politique mais aussi financier pour un personnel politique qui a tendance à naviguer en fonction du plus offrant. Les élections législatives à venir sont un enjeu de survie pour l'opposition car, à terme, l'opposition extraparlamentaire n'est pas viable.

Toutefois, l'opposition est toujours réticente à l'unification et préfère une collaboration souple. Les deux plateformes d'opposition qui avaient émergé au début de 2015 n'existent plus ou presque plus. Le Rassemblement national pour le changement (Ranac) qui réunissait Jean Minani (Frodebu-Nyakuri), Agathon Rwasa (FNL) et Charles Nditije (Uprona) a été tué dans l'œuf par la défection de Jean Minani en février 2015. Les deux acteurs politiques restant ne peuvent légalement former une coalition car ils ne sont pas reconnus comme présidents de leurs partis respectifs. L'ADC-Ikibiri est vidée de sa substance par la prise de distance du MSD, qui a décidé de ne pas faire d'actions de communication politique commune ni de listes communes pour les scrutins municipaux et législatifs.⁷⁴ Les deux plateformes d'opposition sont donc plus théoriques que réelles et la collaboration se résume à l'idée d'un candidat unique pour le scrutin présidentiel sans qu'il n'y ait pour le moment d'accord formel.⁷⁵

B. *Le pacte d'Arusha dans la balance*

En 2012, Crisis Group avait déjà consacré un rapport expliquant la manière dont le système institutionnel issu de l'accord d'Arusha a été vidé de sa substance durant le second mandat du président Nkurunziza.⁷⁶ Les élections à venir représentent un double défi direct pour l'accord d'Arusha. Celui-ci est mis en cause dès maintenant avec la perspective du troisième mandat mais il pourrait aussi être mis en cause après les élections législatives.

En effet, les radicaux du CNDD-FDD n'ont pas fait mystère de leur objectif stratégique pour les élections de 2015. Ils ne visent rien moins que d'obtenir au moins 85 sièges à l'Assemblée nationale afin de pouvoir enfin réviser une Constitution qu'ils considèrent caduque. En mars 2014, une première tentative a échoué à une voix près.⁷⁷ Le CNDD-FDD estime que la Constitution de 2005 qui institutionnalisait un système de partage du pouvoir issu de l'accord d'Arusha n'est plus adaptée à la situation contemporaine.⁷⁸ Une victoire massive du CNDD-FDD pourrait mettre fin

⁷³ Selon l'article 111 de la Constitution, « le gouvernement est composé de représentants des différents partis politiques ayant réuni plus de un vingtième des votes Ils ont droit à un pourcentage ... du nombre total de Ministres au moins égal à celui des sièges qu'ils occupent à l'Assemblée nationale ».

⁷⁴ Entretien de Crisis Group, cadre du MSD, Bujumbura, mars 2015.

⁷⁵ Entretiens de Crisis Group, cadres de l'opposition, Bujumbura, mars 2015.

⁷⁶ Voir le rapport de Crisis Group, Burundi : Bye-bye Arusha ?, op. cit et Christian Thibon, « Les élections de 2015 au Burundi, enjeux, inquiétudes, espoirs et inconnu(e)s », Observatoire des Grands Lacs en Afrique, novembre 2014.

⁷⁷ « Kigobe : Une seule voix auteur du rejet de projet d'une nouvelle constitution du Burundi », IGIHE, 22 mars 2014.

⁷⁸ Sur les velléités de remise en cause du système de partage du pouvoir, lire le rapport de Crisis Group, Burundi : bye-bye Arusha ?, op. cit.

au système consociatif et au partage des institutions et parachever le projet de monopolisation du pouvoir engagé par le président Nkurunziza et les radicaux. Cette velléité de remise en cause du système d'Arusha transparait à travers certains discours et actes ethnistes du CNDD-FDD (réunions d'officiers hutu autour du chef d'état-major, usage du risque de retour au pouvoir des Tutsi comme argument de mobilisation électorale, critique de la société civile comme une chasse gardée des Tutsi, etc.).

Les conséquences d'un tel scénario ne concerneraient pas seulement l'opposition et la structure des institutions. Elles remettraient en cause les fondations de la paix au Burundi. Non seulement l'opposition hutu serait exclue des institutions mais la fin du partage du pouvoir institutionnel signifierait aussi la fin du pacte entre élites tutsi et hutu – pacte dont les ramifications sont aussi bien politiques qu'économiques.⁷⁹ Dans un contexte où les opportunités économiques sont réduites et où le malaise socioéconomique s'approfondit,⁸⁰ l'exclusion politique et économique de la minorité tutsi et de l'opposition hutu créerait les conditions objectives d'une alliance entre elles. Cela permettrait aux mécontents d'atteindre une masse critique à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Les probabilités de rébellion seraient alors très élevées.

C. *Les forces de sécurité face à un dilemme existentiel*

Ces élections constituent un enjeu vital pour les forces de sécurité à double titre. D'une part, leur cohésion est d'ores et déjà mise à l'épreuve comme l'a démontré l'évasion/libération de Hussein Radjabu.⁸¹ Les forces militaires et policières ont intégré des milliers de combattants rebelles et leur composition est donc très hétéroclite. Conformément à l'esprit de l'accord, cela se traduit par un partage du commandement de la police et de l'armée. Les commandants et leurs adjoints sont rarement de la même ethnie et encore moins de la même obédience politique.⁸² Mais cela entraîne aussi des allégeances hors hiérarchie, fondées sur les affiliations du temps de la guerre civile, qui induisent une certaine fragmentation des institutions militaire et policière. En cas de débordement dans la rue et d'intervention des forces de sécurité, certains commandants et certaines troupes pourraient être tentés de ne pas suivre les ordres en évoquant le caractère apolitique et neutre de leur institution.⁸³ L'armée pourrait être beaucoup plus réticente que la police à agir contre les manifestants.⁸⁴

⁷⁹ De nombreux postes dans les entreprises publiques et autres structures sont occupés par des Tutsi qui risqueraient d'être remerciés si l'accord d'Arusha est remis en cause.

⁸⁰ Un mouvement contre la vie chère a été créé au Burundi et appelle régulièrement à manifester. « Au Burundi, le casse-tête financier des étudiants », AFP, 27 mars 2015.

⁸¹ Incarcéré depuis 2007, son évasion semble avoir été bien planifiée de l'extérieur avec des compllicités internes à la prison. Il s'est enfui avec plusieurs codétenus et un membre du service pénitentiaire et semble avoir rapidement quitté le pays. Entretien de Crisis Group, membre des services de sécurité, Bujumbura, mars 2015.

⁸² Entretien de Crisis Group, membre des forces de sécurité, Bujumbura, mars 2015.

⁸³ Ou en demandant des ordres écrits. Entretien de Crisis Group, membre des forces de sécurité, Bujumbura, mars 2015.

⁸⁴ La répression brutale contre les opposants après 2010 semble avoir été conduite par des éléments de la police et du service de renseignement et non par des éléments de l'armée. Entretien de Crisis Group, activiste de la société civile, Bujumbura, mars 2015.

D'autre part, en cas de dérapages contre la population, les forces de sécurité peuvent être mises en cause et perdre le soutien international qui leur permet à la fois de se réformer et de participer à des opérations extérieures. L'opération de Cibitoke dans laquelle l'armée et la police seraient impliquées a conduit à des demandes d'explication du principal bailleur du secteur de la sécurité (les Pays-Bas) et, en fonction des conclusions de l'enquête burundaise, ce dernier pourrait suspendre ou réduire son appui, qui s'élève à 30 millions d'euros pour la période 2014-2017.⁸⁵ Cela serait d'autant plus justifié si le mélange des genres entre Imbonerakure et forces de sécurité se confirmait (voir la section II.B.3).

D. *Les enjeux au-delà du Burundi*

Les enjeux nationaux de ces scrutins sont aussi régionaux et internationaux. Comme les troubles à Kinshasa l'ont montré en janvier 2015,⁸⁶ la tension électorale peut rapidement échapper à tout contrôle. Cela compromettrait l'une des rares réussites de la diplomatie de la paix dans la région qui avait conduit à l'implication personnelle de Julius Nyerere, Nelson Mandela et Bill Clinton, et le Burundi viendrait confirmer les études sur les probabilités de retour de la guerre civile.⁸⁷ Après la Centrafrique, le Burundi pourrait être le second pays du portefeuille de la Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix à redevenir un pays en conflit.⁸⁸ La politique de consolidation de la paix conçue pour prévenir le retour de la violence serait une nouvelle fois un échec.

Par ailleurs, compte tenu des interdépendances et interconnexions entre les pouvoirs de la région et entre leurs oppositions, une rechute du Burundi dans la violence accroît le risque d'embrasement régional, alors que la dernière tentative pour résoudre les causes des conflits dans les Grands Lacs est dans une impasse.⁸⁹ Ces interconnexions sont illustrées par l'entraînement des Imbonerakure au Sud-Kivu, qui ne peut se faire sans l'accord d'autorités congolaises,⁹⁰ et par l'accueil favorable que réservent certains pays de la région aux opposants burundais, y compris ceux qui sont des fugitifs. Les pays de la région sont particulièrement inquiets à l'idée qu'une nouvelle crise burundaise génère un nouveau flux de réfugiés alors que la Tanzanie est récemment parvenue à clore le long dossier des réfugiés burundais.⁹¹ En effet,

⁸⁵ Interrogé par un parlementaire, le ministre de la Coopération a déclaré qu'il était possible que des militaires formés par les Pays-Bas aient participé à l'opération de Cibitoke. « Antwoorden van de Minister voor Buitenlandse Handel en Ontwikkelingssamenwerking op vragen van het lid De Caluwé (VVD) over het rapport van Human Rights Watch, waarin de organisatie melding maakt van 47 buitenrechtelijke executies in Burundi », ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, La Haye, 4 mars 2015.

⁸⁶ « Manifestations en République démocratique du Congo : la loi électorale doit être révisée ou retirée », International Crisis Group, 23 janvier 2015.

⁸⁷ Voir notamment Barbara F. Walter, « Conflict relapse and the sustainability of post-conflict peace », background paper, World Development Report, Banque mondiale, 2011.

⁸⁸ Sur la crise centrafricaine, lire le rapport Afrique de Crisis Group N°203, République centrafricaine : les urgences de la transition, 11 juin 2013.

⁸⁹ Voir le briefing Afrique de Crisis Group N°107, Congo: Ending the Status Quo, 17 décembre 2014.

⁹⁰ Entretien de Crisis Group, membre des services de sécurité, Bujumbura, mars 2015.

⁹¹ Durant la guerre civile, environ 10 pour cent de la population burundaise est devenue réfugiée et la Tanzanie a accueilli la majorité d'entre eux. Ces réfugiés ont fini soit par obtenir le droit de s'installer en Tanzanie, soit par quitter le pays pour une autre destination, soit par retourner récemment au Burundi. « La Tanzanie ferme le dernier camp de réfugiés burundais », PANA Press, 20 septembre 2012.

plusieurs milliers de Burundais craignant un regain de violence et se plaignant du harcèlement des Imbonerakure viennent de se réfugier au Rwanda et refusent de rentrer. De ce fait, les autorités rwandaises envisagent la création d'un camp dans la perspective d'autres vagues de réfugiés et le président burundais a rencontré son homologue rwandais.⁹²

Enfin, un troisième mandat du président Nkurunziza risque d'établir un dangereux précédent dans la région. Tous ces éléments expliquent les prises de position publiques et non publiques contre le troisième mandat.⁹³

⁹² Environ 6 000 Burundais ont traversé la frontière et refusent de rentrer au Burundi malgré les exhortations des autorités. « Thousands of Burundians flee as electoral tension rises », Integrated Regional Information Networks (IRIN), 14 avril 2015 ; « Rwanda: le président Kagame rencontre son homologue burundais », RFI, 14 avril 2015.

⁹³ Le président Nkurunziza a envoyé des émissaires sonder ses pairs dans la région et en Afrique du Sud mais le résultat ne paraît pas probant. Note de renseignement, Bujumbura, 13 février 2015 ; entretien de Crisis Group, membre des services de sécurité, Bujumbura, mars 2015. Le président tanzanien et les Occidentaux ont pris des positions publiques contre le troisième mandat. « Washington contre la violation de l'accord d'Arusha en matière de mandats présidentiels », Radio publique africaine (RPA), 3 janvier 2015 ; communiqué de presse, UE-gouvernement burundais, Bujumbura, 5 mars 2015. « Tanzania's Kikwete says Burundi should heed president term limit ... », op. cit.

IV. Une réponse graduée

Depuis la fin de 2014, les mises en garde et les appels internationaux en faveur d'élections transparentes et régulières ont été nombreux et ont produit quelques effets positifs, même s'ils n'ont pas permis de désamorcer les tensions électorales. Sur plusieurs sujets, les autorités ont fait machine arrière (la loi sur la presse, l'exclusion des candidats avec un dossier judiciaire en cours d'instruction, etc.).⁹⁴ Le fort risque de déstabilisation violente lié au cycle électoral nécessite l'accroissement de la pression internationale. La publication de la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle est prévue en mai.

Dans les semaines qui viennent, trois développements peuvent conduire à une rechute du Burundi dans la violence : l'inclusion au forceps du président Nkurunziza dans la course présidentielle, l'exclusion de certains ténors de l'opposition de la course présidentielle et l'intensification des intimidations des Imbonerakure. Les recommandations ci-dessous correspondent à plusieurs scénarii qui n'épuisent pas le champ des possibles, prennent en compte les variations de l'inclusivité du processus électoral et visent à réduire dès maintenant la tension électorale avant qu'elle n'atteigne un point de non-retour.

A. *Le scénario de l'abstention du président et de l'inclusion des ténors de l'opposition*

Dans cette configuration, le risque de violence sera important entre l'annonce de la liste des candidats au scrutin présidentiel (début mai) et le scrutin présidentiel (fin juin). Les radicaux du CNDD-FDD pourraient tenter de faire dérailler le processus électoral et les mouvements de jeunesse de l'opposition et du CNDD-FDD pourraient multiplier les manœuvres d'intimidation.

Les pays et organisations qui ont à cœur la stabilité du Burundi devraient déployer des missions d'observation électorale dès début mai et pour toute la durée du cycle électoral. Dans la mesure où plusieurs pays et organisations ont annoncé l'envoi de missions, une coordination de celles-ci devrait être mise en place afin d'éviter la duplication des efforts et l'envoi de messages contradictoires et d'assurer une couverture maximale des bureaux de vote. Toutes les missions devraient faire partie de cette coordination dont la direction serait assurée conjointement par l'UA et l'UE. Cette coordination permettra de définir une stratégie d'observation électorale couvrant l'ensemble du pays et d'optimiser les ressources des différentes missions. Par ailleurs, l'UA et l'UE devraient nommer à la tête de leurs missions respectives des personnalités politiques de poids bien connues dans la région et par les interlocuteurs burundais.

Les associations locales engagées dans l'observation électorale devraient recevoir davantage de ressources car celles-ci ne sont pas suffisantes. Pour l'heure, il est pré-

⁹⁴ Objet d'un bras de fer entre la profession et le gouvernement, la loi sur la presse a été récemment expurgée de ses articles controversés (délit de presse, secret des sources, etc.). « L'Assemblée nationale du Burundi adopte une nouvelle loi sur la presse », Reporters sans frontières, communiqué de presse, 10 mars 2015. Les autorités burundaises ont confirmé aux ambassadeurs de l'UE que seules les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation à plus de six mois de prison sont inéligibles. L'octroi du marché central à une compagnie chinoise a provoqué un tollé et ce contrat a été suspendu. « Suspension d'un marché chinois d'investissement controversé au Burundi », Pan African News Agency (PANA), 10 mars 2015.

vu de former environ 3 000 observateurs nationaux alors qu'il y aura environ 12 000 bureaux de vote.⁹⁵ Les bailleurs déjà impliqués dans le soutien du suivi par la société civile (UE, Etats-Unis, Belgique, etc.) devraient accroître leur budget pour cette tâche afin que les observateurs nationaux puissent couvrir la majorité des centres de vote lors des différents scrutins. Le suivi du processus électoral devrait inclure le signalement des actes de violence et d'intimidation et la surveillance des discours politico-médiatiques dont certains prennent d'ores et déjà une tournure ethniciste et haineuse.⁹⁶ Par ailleurs, l'accès sans restriction à la CENI et à ses démembrements provinciaux (CEPI) et communaux (CECI) des mandataires des partis ou des candidats et des observateurs devrait être garanti.

Elément critique pour la crédibilité des élections, le « nettoyage » du fichier électoral devrait faire l'objet d'un accord entre la CENI, la société civile et les partis politiques. Conçu sous l'égide de la Menub, cet accord devrait porter sur la méthodologie et la durée de l'opération. Les délais actuels de ré-enrôlement, de vérification des listes et de contestation par les électeurs sont trop serrés pour permettre un travail sérieux. Ces délais devraient être revus, même si cela implique de décaler les scrutins de quelques semaines. A ce titre, l'équipe électorale du PNUD devrait être renforcée.

La transparence des opérations électorales devrait être améliorée grâce à la publication de la liste des candidats pour chaque élection sur le site internet de la CENI et dans le journal officiel et grâce à la publication sur internet et à la radio des résultats décomposés par bureau de vote après les scrutins. Par ailleurs, l'intégralité des informations chiffrées figurant sur les procès-verbaux issus des bureaux de vote (suffrages valables par listes et candidats en compétition, nombre de votants, de bulletins reçus, distribués aux électeurs, non utilisés, nuls, blancs, etc.) devrait être conservée pour rendre possible une contre-vérification.

B. *Le scénario de l'inclusion du président*

En cas de confirmation officielle de la candidature du président Nkurunziza, des violences pourraient survenir lors de la publication de la liste des candidats au scrutin présidentiel ou après l'annonce des résultats de cette élection. Le CNDD-FDD devrait affirmer lors de son congrès son soutien à un processus électoral inclusif et s'abstenir de toute rhétorique électorale belliqueuse. Les garants de l'accord d'Arusha devraient former un « groupe des amis de l'accord d'Arusha », qui devrait appeler tous les partis politiques burundais à réaffirmer leur engagement en faveur de cet accord. Par ailleurs, le Conseil de sécurité des Nations unies devrait confier à l'envoyé spécial des Nations unies pour les Grands Lacs la mission de négocier une suspension des manifestations avec l'opposition et le pouvoir. En effet, la multiplication des manifestations et contre-manifestations fait monter la tension et peut donner lieu à des dérapages. L'envoyé spécial devrait aussi rappeler aux protagonistes burundais leurs engagements relatifs à la conduite pacifique du processus électoral et les inciter à trouver une solution pour le retour des Burundais réfugiés au Rwanda avant le début des élections.

Les principaux soutiens des services de sécurité burundais (Etats-Unis, Pays-Bas et Belgique) ainsi que l'UA et les Nations unies devraient indiquer aux responsables

⁹⁵ Entretien de Crisis Group, cadre d'une organisation de la société civile, Bujumbura, mars 2015.

⁹⁶ Pour un échantillon représentatif de cette rhétorique, lire « Burundi-sécurité : une tension fictive entretenue depuis l'extérieur du pays », Agnews, 15 mars 2015.

de ces services que des actes de répression contre la population conduiraient à une enquête de la Cour pénale internationale, à une réduction ou une suspension de leur soutien, à des interdictions de visas et à l'interdiction pour des officiers en cause de servir dans des missions de maintien de la paix. Les Pays-Bas devraient insister pour que le rapport de la commission d'enquête sur le massacre de Cibitoke leur soit remis avant les élections.

Par ailleurs, les capacités humaines et financières du bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Burundi devraient être renforcées afin qu'il puisse fournir un soutien approprié aux structures burundaises de promotion des droits de l'homme avant, pendant et après les élections.

L'opposition devrait aussi saisir la Cour de justice de l'East African Community (EAC) pour contester la validité de la candidature du président Nkurunziza au regard des principes constitutifs de l'EAC, notamment la démocratie et l'Etat de droit.⁹⁷

C. *Le scénario de l'inclusion/exclusion*

Le scénario de l'inclusion du président et de l'exclusion de certains grands noms de l'opposition amènera le Burundi au bord du précipice. Des violences pourraient survenir lors de la publication de la liste des candidats au scrutin présidentiel ou après l'annonce des résultats de cette élection. La Cour pénale internationale devrait prendre en considération la situation burundaise et publier un communiqué prévenant que le procureur enquêtera sur les violences électorales qui pourraient survenir.⁹⁸ La récente condamnation de l'ex-première dame de Côte d'Ivoire devrait à ce titre faire réfléchir ceux qui seraient tentés de jouer la carte de la mobilisation violente.⁹⁹

Les bailleurs du processus électoral qui ont alloué leur aide par tranches (Belgique et Pays-Bas) devraient ne pas déboursier leur dernière contribution conformément au principe d'inclusivité qu'ils ont mis en avant – comme recommandé par la Chambre des représentants de Belgique.¹⁰⁰ L'UE devrait envisager de passer du dialogue politique renforcé aux consultations prévues dans le cadre de l'article 96 de l'accord de Cotonou. Si ces dernières devaient s'avérer peu concluantes, l'UE devrait alors considérer la suspension de son aide institutionnelle.¹⁰¹ Le groupe des amis de l'accord d'Arusha devrait se rendre sans délais à Bujumbura et organiser une table ronde entre le parti au pouvoir et l'opposition pour dégager une solution évitant ce scénario. Les dirigeants de l'opposition qui sont exclus devraient introduire des re-

⁹⁷ La bonne gouvernance inclut la démocratie et l'Etat de droit selon l'article 7 du Traité de l'EAC et l'article 30 définit le pouvoir de saisine de la Cour par des tiers, notamment tout citoyen de l'EAC.

⁹⁸ La Cour avait procédé ainsi lors des élections de 2011 en RDC. « RDC : la CPI prévient que les auteurs de violence devront faire face à la justice », Centre d'actualités de l'ONU, 6 décembre 2011.

⁹⁹ Simone Gbagbo vient d'être condamnée à vingt ans de prison pour son rôle dans la violence post-électorale de 2010-2011. « Côte d'Ivoire : l'ex-première dame Simone Gbagbo condamnée à 20 ans de prison », L'Express, 10 mars 2015.

¹⁰⁰ Résolution concernant la situation du Burundi, Chambre des représentants de Belgique, Bruxelles, 26 mars 2015.

¹⁰¹ L'article 96 de l'accord de Cotonou prévoit notamment que si l'une des parties considère que l'autre manque à une obligation découlant du respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'Etat de droit, la situation doit faire l'objet d'un examen approfondi en vue de rechercher une solution acceptable par les parties de l'accord. À cet effet, elle invite l'autre partie à procéder à des consultations, afin d'examiner la situation de façon conjointe, approfondie et constructive et de permettre à la partie concernée de prendre les mesures appropriées pour y remédier. En cas d'échec, l'article 96 prévoit l'éventuelle suspension de la coopération européenne.

cours devant les instances compétentes (la CENI et la Cour constitutionnelle) et ceux qui se trouvent dans les pays voisins devraient être surveillés car la tentation de former une nouvelle rébellion sera grande.

V. Conclusion

A six semaines du début du cycle électoral de 2015, les signes avant-coureurs d'une crise électorale majeure sont déjà visibles : une commission électorale et un fichier électoral contestés, un usage partisan de l'appareil d'Etat, le verrouillage de l'espace politique, les dissensions ouvertes au sein du parti au pouvoir, l'intimidation des Imbonerakure, des actes de violence ciblée contre des membres de l'opposition et l'arrivée d'une centaine de nouveaux réfugiés au Rwanda. Mais c'est surtout le suspense entretenu autour de la question suivante qui nourrit les tensions : qui sera dans la course électorale ?

Dans les semaines à venir, le régime burundais va connaître son moment de vérité. Le choix d'un petit nombre de décideurs va être crucial pour l'avenir du pays. Ce choix peut être celui de l'apaisement et de l'esprit de dialogue et de consensus qui a conduit à la paix d'Arusha ou il peut être celui de la monopolisation du pouvoir et de la violence. Il faut tout faire pour éviter que cette épreuve de vérité ne se transforme en épreuve de force.

Nairobi/Bruxelles, 17 avril 2015

Annexe A : Carte du Burundi



Annexe B : Opposants poursuivis par la justice

Agathon Rwasa, dirigeant historique des FNL, est mis en cause dans l'attentat du 28 décembre 2000 contre le bus Titanic, assurant la liaison entre Kigali et Bujumbura.¹⁰² En août 2013, la communauté banyamulenge de Bujumbura a saisi la justice burundaise contre Agathon Rwasa pour le massacre qui a eu lieu à Gatumba le 13 août 2004.¹⁰³ Convoqué par la justice le 15 décembre, Agathon Rwasa s'est rendu chez le juge entouré d'une foule de militants mais le ministre de l'Intérieur lui a signifié au téléphone que cette convocation était reportée sine die.¹⁰⁴

Alexis Sinduhije a été interpellé le 11 janvier 2012 en Tanzanie, en raison d'un mandat d'arrêt international du parquet burundais l'accusant d'être impliqué dans deux assassinats, avant d'être relâché quelques jours après par les autorités tanzaniennes.¹⁰⁵ Après la manifestation du MSD du 8 mars 2014, le parquet général a lancé un mandat d'arrêt contre Alexis Sinduhije, poursuivi pour trois chefs d'accusation : participation à un mouvement insurrectionnel, rébellion et outrage aux agents de la force publique, la première des infractions étant passible de la peine de prison à perpétuité. Même si son parti l'a désigné comme candidat pour le scrutin présidentiel, Alexis Sinduhije est dans la clandestinité et le mandat d'arrêt actuel rend peu probable sa participation à la compétition électorale.

Le vice-président du parti Frodebu et ancien premier vice-président de la République, Frédéric Bamvuginyumvira, a été accusé de corruption et condamné à cinq ans de prison ferme.¹⁰⁶ Il a fait appel de ce jugement. Léonce Ngendakumana, président du Frodebu et de l'ADC-Ikibiri, a plusieurs dossiers en justice. Il a fait appel de sa condamnation à un an de prison en octobre 2014 pour diffamation, haine raciale et dénonciation calomnieuse.¹⁰⁷

Le président du CNDD, Léonard Nyangoma, s'est exilé en juillet 2010 suite à une plainte du ministre de la Défense adressée au procureur de la République. Il lui était reproché d'avoir signé un communiqué, au nom de l'ADC-Ikibiri, accusant l'armée de commettre un génocide.¹⁰⁸

¹⁰² Une embuscade contre ce bus avait fait plusieurs victimes sur la route Bujumbura-Bugarama, dont une ressortissante britannique. « Burundi : toujours pas de justice pour les victimes de massacres », déclaration publique, Amnesty International, 28 décembre 2010.

¹⁰³ « Massacre de Gatumba : les Banyamulenge saisissent la justice burundaise », Radio Okapi, 19 novembre 2014.

¹⁰⁴ Entretien téléphonique de Crisis Group, cadre des FNL, 15 décembre 2014.

¹⁰⁵ « La Tanzanie libère l'opposant burundais Sinduhije », Jeune Afrique, 24 janvier 2012.

¹⁰⁶ « Burundi : un des leaders de l'opposition condamné pour corruption active », Le Monde (en ligne), 16 janvier 2015.

¹⁰⁷ Sa condamnation a été motivée par une lettre aux Nations unies dans laquelle il dénonçait la préparation d'un « génocide politique » au Burundi et comparait les Imbonerakure aux Intera-hamwe. Rapport du Secrétaire général des Nations unies au Conseil de sécurité, op. cit.

¹⁰⁸ « Burundi : la fuite du leader d'opposition Léonard Nyangoma confirmée », Le Quotidien du Peuple, 30 juillet 2010.

Annexe C : A propos de l'International Crisis Group

L'International Crisis Group est une organisation non gouvernementale indépendante à but non lucratif qui emploie près de 125 personnes présentes sur les cinq continents. Elles élaborent des analyses de terrain et font du plaidoyer auprès des dirigeants dans un but de prévention et de résolution des conflits armés.

La recherche de terrain est au cœur de l'approche de Crisis Group. Elle est menée par des équipes d'analystes situées dans des pays à risque ou à proximité de ceux-ci. À partir des informations recueillies et des évaluations de la situation sur place, Crisis Group rédige des rapports analytiques rigoureux qui s'accompagnent de recommandations pratiques destinées aux dirigeants politiques internationaux. Crisis Group publie également CrisisWatch, un bulletin mensuel de douze pages offrant régulièrement une brève mise à jour de la situation dans la plupart des pays en conflit (en cours ou potentiel).

Les rapports et briefings de Crisis Group sont diffusés à une large audience par courrier électronique. Ils sont également accessibles au grand public via le site internet de l'organisation : www.crisisgroup.org. Crisis Group travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin d'attirer leur attention et de promouvoir ses analyses et recommandations politiques.

Le Conseil d'administration de Crisis Group, qui compte d'éminentes personnalités du monde politique, diplomatique, des affaires et des médias, s'engage directement à promouvoir les rapports et les recommandations auprès des dirigeants politiques du monde entier. Le Conseil d'administration est présidé par Mark Malloch-Brown, ancien vice-secrétaire général des Nations unies et administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), et par Ghassan Salamé, doyen de l'École des affaires internationales de Sciences Po Paris.

Le président-directeur général de Crisis Group, Jean-Marie Guéhenno, a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2014. Monsieur Guéhenno était le secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix des Nations unies de 2000 à 2008, et l'envoyé spécial adjoint des Nations unies et de la Ligue arabe en Syrie en 2012. Il a quitté ce poste pour présider la commission de rédaction du livre blanc français de la défense et de la sécurité nationale en 2013.

Crisis Group a son siège à Bruxelles et dispose de bureaux ou de représentations dans 34 villes : Bagdad/Souleimaniye, Bangkok, Beyrouth, Bichkek, Bogotá, Dakar, Dubaï, Gaza, Islamabad, Istanbul, Jérusalem, Johannesburg, Kaboul, Le Caire, Londres, Mexico, Moscou, Nairobi, New York, Pékin, Séoul, Toronto, Tripoli, Tunis et Washington. Crisis Group couvre environ 70 pays et territoires touchés ou menacés par des crises sur quatre continents. En Afrique, il s'agit de : Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Madagascar, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad et Zimbabwe ; en Asie : Afghanistan, Cachemire, Corée du Nord, Détroit de Taïwan, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizstan, Malaisie, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Turkménistan ; en Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Géorgie, Kosovo, Macédoine, Russie (Caucase du Nord), Serbie et Turquie ; au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : Algérie, Bahreïn, Égypte, Iran, Irak, Israël/Palestine, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Sahara occidental, Syrie, Tunisie et Yémen ; et en Amérique latine et aux Caraïbes : Colombie, Guatemala, Mexique et Venezuela.

Cette année, Crisis Group reçoit le soutien financier d'un grand nombre de gouvernements, de fondations institutionnelles et de donateurs privés. Crisis Group entretient des relations avec les agences et départements gouvernementaux suivants : l'Agence américaine pour le développement international, le ministère australien des Affaires étrangères et du commerce, l'Agence autrichienne pour le développement, le ministère canadien des Affaires étrangères, du commerce et du développement, l'Instrument de stabilité de l'Union européenne, la Principauté du Liechtenstein, le Département du Royaume-Uni pour le développement international, le Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse, le ministère belge des Affaires étrangères, le ministère danois des Affaires étrangères, le ministère finlandais des Affaires étrangères, le ministère français des Affaires étrangères, le ministère italien des Affaires étrangères, le ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, le ministère néerlandais des Affaires étrangères, le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, le ministère norvégien des Affaires étrangères, le ministère suédois des Affaires étrangères, le ministère turc des Affaires étrangères, et Irish Aid.

Crisis Group entretient aussi des relations avec les fondations suivantes : la Carnegie Corporation de New York, la Fondation Adessium, la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur, la Fondation Koerber, la Fondation Oak, la Fondation de Henry Luce, la Fondation Tinker, le Fonds Ploughshares, le Fonds Rockefeller Brothers, les Fondations Open Society, et l'Initiative Open Society pour l'Afrique de l'Ouest.

Annexe D : Rapports et briefings sur l'Afrique depuis 2012

Afrique australe

Zimbabwe's Sanctions Standoff, Briefing Afrique N°86, 6 février 2012 (aussi disponible en chinois).

Implementing Peace and Security Architecture (II): Southern Africa, Rapport Afrique N°191, 15 octobre 2012.

Zimbabwe: Election Scenarios, Rapport Afrique N°202, 6 mai 2013.

Zimbabwe's Elections: Mugabe's Last Stand, Briefing Afrique N°95, 29 juillet 2013.

Madagascar : une sortie de crise superficielle ?

Rapport Afrique de Crisis Group N°218, 19 mai 2014 (aussi disponible en anglais).

Zimbabwe: Waiting for the Future, Briefing Afrique N°103, 29 septembre 2014.

Afrique centrale

Burundi : la crise de corruption, Rapport Afrique N°185, 21 mars 2012 (aussi disponible en anglais).

L'or noir au Congo : risque d'instabilité ou opportunité de développement ?, Rapport Afrique N°188, 11 juillet 2012 (aussi disponible en anglais).

L'Est du Congo : pourquoi la stabilisation a échoué, Briefing Afrique N°91, 4 octobre 2012 (aussi disponible en anglais).

Burundi : bye-bye Arusha ?, Rapport Afrique N°192, 25 octobre 2012.

Le golfe de Guinée : la nouvelle zone à haut risque, Rapport Afrique N°195, 12 décembre 2012 (aussi disponible en anglais).

L'Est du Congo : la rébellion perdue des ADF-Nalu, Briefing Afrique N°93, 19 décembre 2012 (aussi disponible en anglais).

République centrafricaine : les urgences de la transition, Rapport Afrique N°203, 11 juin 2013 (aussi disponible en anglais).

Comprendre les conflits dans l'Est du Congo (I) : la plaine de la Ruzizi, Rapport Afrique N°206, 23 juillet 2013 (aussi disponible en anglais).

Centrafrique : l'intervention de la dernière chance, Briefing Afrique N°96, 2 décembre 2013 (aussi disponible en anglais).

Les terres de la discorde (I) : la réforme foncière au Burundi, Rapport Afrique N°213, 12 février 2014.

Les terres de la discorde (II) : restitution et réconciliation au Burundi, Rapport Afrique N°214, 17 février 2014.

Afrique centrale : les défis sécuritaires du pastoralisme, Rapport Afrique N°215, 1^{er} avril 2014 (aussi disponible en anglais).

Curbing Violence in Nigeria (II): The Boko Haram Insurgency, Rapport Afrique N°216, 3 avril 2014.

La crise centrafricaine : de la prédation à la stabilisation, Rapport Afrique N°219, 17 juin 2014 (aussi disponible en anglais).

Cameroun : mieux vaut prévenir que guérir, Briefing Afrique N°101, 4 septembre 2014.

La face cachée du conflit centrafricain, Briefing Afrique N°105, 12 décembre 2014 (aussi disponible en anglais).

Congo: Ending the Status Quo, Briefing Afrique N°107, 17 décembre 2014.

Afrique de l'Ouest

Au-delà des compromis : les perspectives de réforme en Guinée-Bissau, Rapport Afrique N°183, 23 janvier 2012 (aussi disponible en portugais).

Liberia: Time for Much-Delayed Reconciliation and Reform, Briefing Afrique N°88, 12 juin 2012.

Mali : éviter l'escalade, Rapport Afrique N°189, 18 juillet 2012 (aussi disponible en anglais).

Au-delà des luttes de pouvoir : que faire face au coup d'Etat et à la transition en Guinée-Bissau, Rapport Afrique N°190, 17 août 2012 (aussi disponible en anglais).

Mali : pour une action internationale résolue et concertée, Briefing Afrique N°90, 24 septembre 2012 (aussi disponible en anglais).

Côte d'Ivoire : faire baisser la pression, Rapport Afrique N°193, 26 novembre 2012 (aussi disponible en anglais).

Curbing Violence in Nigeria (I): The Jos Crisis, Rapport Afrique N°196, 17 décembre 2012.

Guinée: sortir du bourbier électoral, Rapport Afrique N°199, 18 février 2013.

Mali : sécuriser, dialoguer et réformer en profondeur, Rapport Afrique N°201, 11 avril 2013 (aussi disponible en anglais).

Burkina Faso : avec ou sans Compaoré, le temps des incertitudes, Rapport Afrique N°205, 22 juillet 2013 (aussi disponible en anglais).

Niger : l'autre maillon faible du Sahel ?, Rapport Afrique N°208, 19 septembre 2013 (aussi disponible en anglais).

Mali : réformer ou rechuter, Rapport Afrique N°210, 10 janvier 2014 (aussi disponible en anglais).

Côte d'Ivoire : le Grand Ouest, clé de la réconciliation, Rapport Afrique N°212, 28 janvier 2014 (aussi disponible en anglais).

Guinée-Bissau : les élections, et après ?, Briefing Afrique N°98, 8 avril 2014.

Mali : dernière chance à Alger, Briefing Afrique N°104, 18 novembre 2014 (aussi disponible en anglais).

Nigeria's Dangerous 2015 Elections: Limiting the Violence, Rapport Afrique N°220, 21 novembre 2014.

L'autre urgence guinéenne : organiser les élections, Briefing Afrique N°106, 15 décembre 2014 (aussi disponible en anglais).

Burkina Faso : neuf mois pour achever la transition, Rapport Afrique N°222, 28 janvier 2015.

La réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau : une occasion à saisir, Briefing Afrique N°109, 19 mars 2015.

Corne de l'Afrique

Kenya: Impact of the ICC Proceedings, Briefing Afrique N°84, 9 janvier 2012.

Kenyan Somali Islamist Radicalisation, Briefing Afrique N°85, 25 janvier 2012.

The Kenyan Military Intervention in Somalia, Rapport Afrique N°184, 15 février 2012.

Somalia: An Opportunity that Should Not Be Missed, Briefing Afrique N°87, 22 février 2012.

China's New Courtship in South Sudan, Rapport Afrique N°186, 4 avril 2012 (aussi disponible en chinois).

Uganda: No Resolution to Growing Tensions, Rapport Afrique N°187, 5 avril 2012.

Ethiopia After Meles, Briefing Afrique N°89, 22 août 2012.

Assessing Turkey's Role in Somalia, Briefing Afrique N°92, 8 octobre 2012.

Sudan: Major Reform or More War, Rapport Afrique N°194, 29 novembre 2012 (aussi disponible en arabe).

Kenya's 2013 Elections, Rapport Afrique N°197, 17 janvier 2013.

Sudan's Spreading Conflict (I): War in South Kordofan, Rapport Afrique N°198, 14 février 2013.

Eritrea: Scenarios for Future Transition, Rapport Afrique N°200, 28 mars 2013.

Kenya After the Elections, Briefing Afrique N°94, 15 mai 2013.

Sudan's Spreading Conflict (II): War in Blue Nile, Rapport Afrique N°204, 18 juin 2013.

Ethiopia: Prospects for Peace in Ogaden, Rapport Afrique N°207, 6 août 2013.

Sudan: Preserving Peace in the East, Rapport Afrique N°209, 26 novembre 2013.

Somalia: Puntland's Punted Polls, Briefing Afrique N°97, 19 décembre 2013.

Sudan's Spreading Conflict (III): The Limits of Darfur's Peace Process, Rapport Afrique N°211, 27 janvier 2014.

South Sudan: A Civil War by Any Other Name, Rapport Afrique N°217, 10 avril 2014.

Somalia: Al-Shabaab – It Will Be a Long War, Briefing Afrique N°99, 26 juin 2014.

Eritrea: Ending the Exodus?, Briefing Afrique N°100, 8 août 2014.

Kenya: Al-Shabaab – Closer to Home, Briefing Afrique N°102, 25 septembre 2014.

South Sudan: Jonglei – "We Have Always Been at War", Rapport Afrique N°221, 22 décembre 2014.

Sudan and South Sudan's Merging Conflicts, Rapport Afrique N°223, 29 janvier 2015.

Sudan: The Prospects for "National Dialogue", Briefing Afrique N°108, 11 mars 2015.

Annexe E : Conseil d'administration de l'International Crisis Group

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Jean-Marie Guéhenno

Professeur « Arnold Saltzman » d'études sur la paix et les conflits, Université de Columbia ; ancien sous-secrétaire général du Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies

PRESIDENTS DU CONSEIL

Lord (Mark) Malloch-Brown

Ancien vice-secrétaire général des Nations unies et administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

Ghassan Salamé

Directeur, Ecole des affaires internationales, Sciences Po Paris

VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL

Ayo Obe

Juriste, chroniqueuse et présentatrice de télévision, Nigéria

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

Morton Abramowitz

Ancien secrétaire d'Etat adjoint et ambassadeur des Etats-Unis en Turquie

Hushang Ansary

Président, Parman Capital Group LLC

Nahum Barnea

Editorialiste en chef de *Yedioth Ahronoth*, Israël

Samuel Berger

Président, Albright Stonebridge Group LLC ; ancien conseiller à la sécurité nationale des Etats-Unis

Carl Bildt

Ancien ministre des Affaires étrangères de la Suède

Emma Bonino

Ancienne ministre italienne des Affaires étrangères et vice-présidente du Sénat ; ancienne commissaire européenne pour l'aide humanitaire

Micheline Calmy-Rey

Ancienne présidente et ministre des Affaires étrangères de la Confédération suisse

Cheryl Carolus

Ancienne haut-commissaire de l'Afrique du Sud auprès du Royaume-Uni et secrétaire générale du Congrès national africain (ANC)

Maria Livanos Cattau

Ancienne secrétaire générale à la Chambre de commerce internationale

Wesley Clark

Ancien commandant suprême des forces alliées de l'Otan en Europe

Sheila Coronel

Professeur « Toni Stabile » de pratique de journalisme d'investigation et directrice du Centre Toni Stabile pour le journalisme d'investigation, Université de Columbia

Mark Eyskens

Ancien Premier ministre de Belgique

Lykke Friis

Ancienne ministre du Climat et de l'Energie et ministre à l'Egalité des sexes du Danemark ; ancienne rectrice à l'Université de Copenhague

Frank Giustra

Président-directeur général, Fiore Financial Corporation

Mo Ibrahim

Fondateur et président, Fondation Mo Ibrahim ; fondateur, Celtel International

Wolfgang Ischinger

Président, Forum de Munich sur les politiques de défense ; ancien vice-ministre allemand des Affaires étrangères et ambassadeur de l'Allemagne en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis

Asma Jahangir

Ancienne présidente de l'Association du Barreau de la Cour suprême du Pakistan ; ancien rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction

Yoriko Kawaguchi

Ancienne ministre japonaise des Affaires étrangères

Wadah Khanfar

Co-fondateur, Forum Al Sharq ; ancien directeur général du réseau Al Jazeera

Wim Kok

Ancien Premier ministre des Pays-Bas

Ricardo Lagos

Ancien président du Chili

Joanne Leedom-Ackerman

Ancienne secrétaire internationale de PEN International ; romancière et journaliste, Etats-Unis

Sankie Mthembu-Mahanyele

Directrice du Central Energy Fund, Ltd. ; ancienne secrétaire générale adjointe du Congrès national africain (ANC)

Lalit Mansingh

Ancien ministre indien des Affaires étrangères, ambassadeur auprès des Etats-Unis et haut-commissaire au Royaume-Uni

Thomas R Pickering

Ancien sous-secrétaire d'Etat américain ; ambassadeur des Etats-Unis aux Nations unies, en Russie, en Inde, en Israël, au Salvador, au Nigéria et en Jordanie

Karim Raslan

Fondateur, directeur exécutif et président-directeur général de KRA Group

Olympia Snowe

Ancienne sénatrice américaine et membre de la Chambre des représentants

George Soros

Président, Open Society Institute

Javier Solana

Ancien haut représentant de l'Union européenne pour la Politique étrangère et de sécurité commune, secrétaire général de l'Otan et ministre espagnol des Affaires étrangères

Pär Stenbäck

Ancien ministre finlandais des Affaires étrangères

Jonas Gahr Støre

Ancien ministre norvégien des Affaires étrangères

Lawrence H. Summers

Ancien directeur du National Economic Council et secrétaire du Trésor des Etats-Unis ; président émérite de l'Université d'Harvard

Wang Jisi

Membre du comité de conseil en politique étrangère du ministère des Affaires étrangères chinois ; ancien directeur, Ecole des affaires internationales, Université de Pékin

Wu Jianmin

Vice-directeur exécutif, China Institute for Innovation and Development Strategy ; membre du comité de conseil en politique étrangère du ministère des Affaires étrangères chinois ; ancien ambassadeur chinois aux Nations unies et en France

Lionel Zinsou

Président-directeur général, PAI Partners

CONSEIL PRESIDENTIEL

Groupe éminent de donateurs privés et d'entreprises qui apportent un soutien et une expertise essentiels à Crisis Group.

ENTREPRISES

BP
Investec Asset Management
Shearman & Sterling LLP
Statoil (U.K.) Ltd.
White & Case LLP

DONATEURS PRIVES

Anonyme (5)
Scott Bessent
David Brown & Erika Franke
Stephen & Jennifer Dattels
Herman De Bode

Andrew Groves
Frank Holmes
Reynold Levy
Ford Nicholson & Lisa
Wolverton
Maureen White

CONSEIL CONSULTATIF INTERNATIONAL

Donateurs privés et entreprises qui fournissent une contribution essentielle aux activités de prévention des conflits armés de Crisis Group.

ENTREPRISES

APCO Worldwide Inc.
Atlas Copco AB
BG Group plc
Chevron
Equinox Partners
HSBC Holdings plc
Lockwood Financial Ltd
MasterCard
Shell
Yapı Merkezi Construction and
Industry Inc.

DONATEURS PRIVES

Anonymous
Stanley Bergman & Edward
Bergman
Elizabeth Bohart
Neil & Sandra DeFeo Family
Foundation
Joseph Edelman
Neemat Frem
Seth & Jane Ginns
Ronald Glickman
Rita E. Hauser
Geoffrey Hsu

George Kellner
Faisal Khan
David Levy
Leslie Lishon
Harriet Mouchly-Weiss
Ana Luisa Ponti & Geoffrey R.
Hoguet
Kerry Propper
Michael L. Riordan
Nina K. Solarz
Horst Sporer
VIVA Trust

CONSEILLERS

Anciens membres du Conseil d'administration qui maintiennent leur collaboration avec Crisis Group et apportent leurs conseils et soutien (en accord avec toute autre fonction qu'ils peuvent exercer parallèlement).

Martti Ahtisaari

Président émérite

George Mitchell

Président émérite

Gareth Evans

Président émérite

Kenneth Adelman

Adnan Abu-Odeh

HRH Prince Turki al-Faisal

Óscar Arias

Ersin Arioğlu

Richard Armitage

Diego Arria

Zainab Bangura

Shlomo Ben-Ami

Christoph Bertram

Alan Blinken

Lakhdar Brahimi

Zbigniew Brzezinski

Kim Campbell

Jorge Castañeda

Naresh Chandra

Eugene Chien

Joaquim Alberto Chissano

Victor Chu

Mong Joon Chung

Pat Cox

Gianfranco Dell'Alba

Jacques Delors

Alain Destexhe

Mou-Shih Ding

Uffe Ellemann-Jensen

Gernot Erler

Marika Fahlén

Stanley Fischer

Malcolm Fraser

Carla Hills

Swanee Hunt

James V. Kimsey

Aleksander Kwasniewski

Todung Mulya Lubis

Allan J. MacEachen

Graça Machel

Jessica T. Mathews

Barbara McDougall

Matthew McHugh

Miklós Németh

Christine Ockrent

Timothy Ong

Olara Otunnu

Lord (Christopher) Patten

Shimon Peres

Victor Pinchuk

Surin Pitsuwan

Cyril Ramaphosa

Fidel V. Ramos